



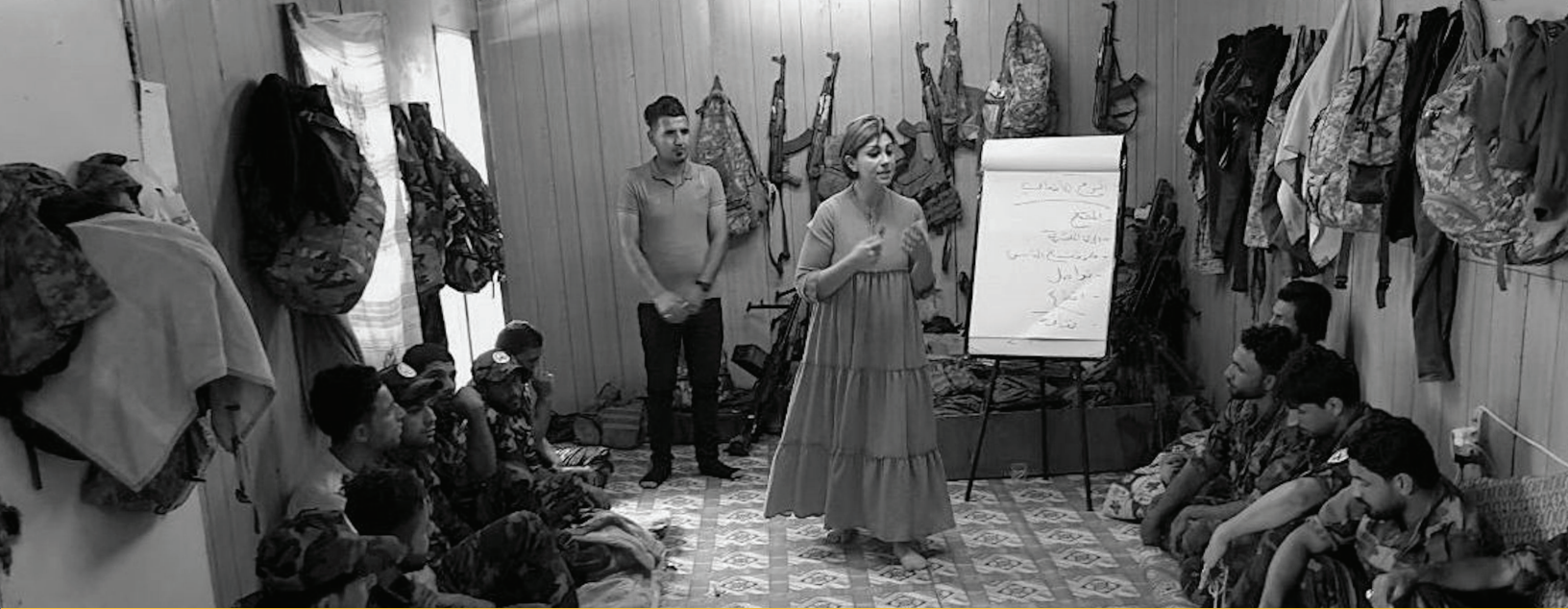
Financer les femmes artisanes de la paix

DÉMANTELER LES OBSTACLES À LA PAIX

France Bognon, Esq.
Sanam Naraghi Anderlini, MBE

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Introduction	4
Objectif et méthodologie	5
Les perpétuels obstacles au financement des femmes artisanes de la paix	8
A. Le cercle vicieux de la preuve	8
1. La nature nouvelle et interdisciplinaire de la recherche et de l'érudition sur la question FPS	8
2. Outils inadéquats pour mesurer l'impact de la consolidation de la paix	8
3. Inertie institutionnelle dans les secteurs de la diplomatie, du développement et de la sécurité	9
4. Refus de reconnaître que le statu quo ne permet pas de parvenir à une paix durable	10
B. Peu de goût pour le risque	10
1. Qui sont les vrais experts ?	11
2. Le risque financier est-il une présomption ou une réalité ?	12
3. Qui prend le risque de lutter contre le terrorisme ?	13
C. Obstacles administratifs	14
Conclusion	16
Directives opérationnelles pour améliorer l'octroi de subventions aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix	17
Annexe I : Modalités d'octroi de subventions existantes	33
Annexe II : Cadres normatifs sur le financement de l'agenda FPS	38



REMERCIEMENTS

Cette publication se focalise sur l'expérience vécue des femmes artisanes de la paix, en particulier les membres de Women's Alliance for Security Leadership (WASL) qui ont généreusement partagé leurs idées et contribué à cette analyse. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements aux nombreux praticiens, chercheurs et décideurs qui ont partagé leur temps et leur énergie à travers des entretiens et des consultations.

Nous aimerions remercier nos collègues pour avoir prêté leur expertise à l'élaboration, à la révision et à la publication de ce mémoire. France Bognon et Sanam Naraghi Anderlini ont rédigé le mémoire, avec Olga Andrew, Helena Grönberg, Melinda Holmes, Maya Kavalier et Kendahl Tyburski contribuant à la recherche. L'équipe éditoriale était dirigée par Rana Allam et comprenait Sohaila Abdulali et Juliana Jackson. Un soutien supplémentaire a été fourni par Rana El-Beahry, Malalai Habibi, Lauren Mellows, Stacey Schamber, Yodit Willis et Sameen Zehra.

ICAN tient à remercier tout particulièrement nos collègues pour avoir prêté leur expertise dans la révision et la contribution à la publication tout au long du processus de son développement, y compris Abir Hajibrahim, Mobaderoon Network (Syrie) ; Beth Woroniuk, Fonds Égalité (Canada) ; Cath Thompson, Peace and Security Funders Group (États-Unis) ; Cerue Garlo, Women Education Development Organization of Liberia (Libéria) ; Charlotte Melly, Peace Direct (États-Unis) ; Elin Miller, Affaires mondiales Canada (Canada) ; Faye Minshall, Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (Royaume-Uni) ; Ghita El Khyari, Women's Peace and Humanitarian Fund (États-Unis) ; Halima Mohamed, Coast Education Centre (Kenya) ; Marita Sørheim-Rensvik, Ministère des Affaires étrangères (Norvège) ; Mohammad Hajaj, Al-Tahreer Association for Development (Iraq) ; Mossarat Qadeem, PAIMAN Alumni Trust (Pakistan) ; Nicholas Ryan, Affaires mondiales Canada (Canada) ; Rachel Thomas, Human Rights Funders Network (États-Unis d'Amérique) ; Riva Kantowitz, Dag Hammarskjöld Foundation (Suède) ; et Visaka Dharmadasa, Association of War Affected Women (Sri Lanka).

Enfin, cette publication n'aurait pas été possible sans le généreux soutien financier ou autre offert à ICAN par la Channel Foundation ; la Compton Foundation ; le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères ; Affaires mondiales Canada ; le Ministère norvégien des Affaires étrangères ; la One Earth Future Foundation ; le Ploughshares Fund ; le Ministère suédois des Affaires étrangères ; le Département fédéral suisse des Affaires étrangères ; l'Office britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement ; le Programme de développement des Nations Unies ; et ONU Femmes.



INTRODUCTION

Avec les commémorations mondiales du 20e anniversaire de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) juste derrière nous, la question fondamentale du financement des organisations de femmes de la société civile impliquées dans la consolidation de la paix est enfin fermement à l'ordre du jour. Pendant des années, il y a eu un fossé béant entre les masses de documents politiques proclamant la nécessité de soutenir les femmes dans le maintien de la paix et le manque de financement canalisé vers l'activisme des femmes, en particulier leurs organisations de la société civile (OSC) et leurs réseaux. Ce manque de ressources a été le fléau du mouvement mondial FPS. Les artisanes de la paix locales affirment que le manque de fonds et de ressources reste le plus grand défi pour maintenir la paix.¹ Des organisations internationales aux organisations nationales et locales, les femmes artisanes de la paix ont perfectionné l'art de mobiliser des ressources limitées et de respecter les échéanciers à court terme, les processus complexes et le financement axé sur les projets requis par les donateurs, tout en s'attaquant aux problèmes complexes et à long terme et en mettant leur propre vie en danger.

Dès le début en 2000, lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a adopté la résolution 1325, les femmes artisanes de la paix et les militantes ont appelé au financement d'organisations de femmes locales et populaires da il pouvait être fait référence à la consolidation de la paix par la société civile, les défenseurs de la résolution 1325 du Conseil de sécurité ont réussi à assurer une référence clé appelant à l'inclusion et au soutien des initiatives de paix des femmes locales.²

Pourtant, vingt ans plus tard, les ressources financières ne parviennent pas à saisir l'essence de cet engagement. La part de l'aide bilatérale consacrée aux programmes sur l'égalité des sexes et les droits des femmes dans les contextes fragiles et de conflit chute à 4,5 %.³ L'aide bilatérale totale ciblant ces pays de 2017 à 2018 représente un maigre 0,2 % des 96 millions de dollars alloués directement aux organisations de défense des droits des femmes - un pourcentage qui n'a pas changé depuis une décennie.⁴ Dans les cas d'engagements politiques spécifiques, y compris les plans d'action nationaux (PAN), les plans de financement sont souvent absents. À compter de juin 2020, seuls 20 PAN - 24 % de ceux rédigés dans le monde - comprenaient un budget lors de leur adoption.⁵

Même avec ces statistiques stupéfiantes, les données ne parviennent pas à fournir une image complète, étant donné que personne n'a une idée du pourcentage de fonds atteignant réellement le sous-ensemble des organisations de femmes pour la consolidation de la paix. Plusieurs donateurs reconnaissent que « leurs investissements dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes [ne correspondent] pas à leurs déclarations et engagements politiques et que de nouvelles approches de financement [sont] nécessaires. »⁶ Mais ces mots sont insuffisants si l'on considère le contraste flagrant avec les ressources allouées chaque année à l'industrie de défense internationale en plein essor par les grandes puissances. Les dépenses militaires mondiales ont atteint de nouveaux records en 2019, atteignant environ 1,9 billion de dollars. L'ONU Femmes estime que ces investissements et ces échanges d'armes sont près de 20 000 fois plus élevés que le montant du soutien des donateurs aux organisations de défense des droits des femmes.⁷ Le rapport 2020 du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité met en évidence les lacunes dans le financement de l'agenda FPS et appelle au changement :

1. "Connecting the Views of Local Peacebuilders on Sustaining Peace," International Peace Institute, 17 octobre 2017, <https://www.ipinst.org/2017/10/local-peacebuilders-on-sustaining-peace>.

2. Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité [sur les femmes et la paix et la sécurité], 31 octobre 2000, Paragraphe 8(b), <https://www.refworld.org/docid/3b00f4672e.html>.

3. Jen Ross, "Chronically Underfunded, Women Peace Builders Need Support More than Ever: UN Women Data Hub," ONU Femmes, 29 octobre 2020, <https://data.unwomen.org/features/chronically-underfunded-women-peace-builders-need-support-more-ever>.

4. Ibid.

5. Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, 25 septembre 2020, S/2020/946, <https://undocs.org/en/S/2020/946>.

6. DAC Network on Gender Equality, "Innovative Funding for Women's Organisations," Organisation de coopération et de développement économiques, juillet 2008, <https://www.oecd.org/dac/gender-development/40954592.pdf>.

7. Ross, "Chronically Underfunded".



En cette année qui marque des étapes historiques pour l'égalité des sexes et la paix, il faut donner la priorité à une action concertée visant à inverser ces tendances, à élargir et à diversifier le groupe de donateurs qui appuient les initiatives en faveur de l'égalité des genres, et à garantir que les dirigeantes et les organisations de femmes qui œuvrent pour la paix dans des contextes fragiles ont accès à des financements durables.⁸

En 2019, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a affirmé la disparité entre l'accès aux fonds des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales. Paul Okumu, chef du secrétariat de l'Africa Platform on Governance, Responsible Business and the Social Contract, explique que les OSC locales reçoivent 2,1 % des financements alloués au développement et à l'aide humanitaire dans leurs pays. Les 97,9 % restants sont attribués à des organisations internationales non gouvernementales (OING), qui sous-traitent ensuite 87 % des fonds à des OSC locales pour la mise en œuvre et l'obtention de résultats.⁹

Un rapport de 2016 de Local to Global Protection Initiative a souligné ces défis, en accordant une attention particulière à la situation syrienne, notant : « Alors que les acteurs humanitaires syriens étaient responsables de l'acheminement de 75 % de l'aide humanitaire en 2014, ils n'ont reçu que 0,3 % du financement direct et 9,3 % du financement indirect en espèces disponible pour la réponse globale en Syrie.¹⁰

Le rapport continue de détailler comment l'écart a un impact direct sur les capacités des OSC locales à couvrir les coûts et les fonctions de base :

Les acteurs humanitaires syriens étaient beaucoup moins susceptibles d'obtenir la couverture de leurs frais généraux. Souvent, ils n'ont même pas été en mesure de recouvrer la totalité des coûts des activités de secours qu'ils mettent en œuvre au nom des donateurs et de leurs prétendus partenaires. Une couverture standard de 7 % des frais généraux pour les ONG syriennes, ce qui est habituel pour les acteurs internationaux, n'a été autorisé que dans quelques cas tels que le Fonds commun humanitaire géré par [le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires]. Des différences de salaire importantes entre les agences des Nations Unies, les ONG internationales et les acteurs humanitaires syriens auraient entravé la capacité des ONG syriennes, car le personnel qualifié quitte leur poste pour des emplois mieux rémunérés au sein des organisations internationales.¹¹

Interrogés au cours des deux dernières décennies sur les ressources insuffisantes allouées aux organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix (WPBO), les donateurs gouvernementaux et philanthropiques ont répondu en soulevant trois questions et préoccupations :

1. Quelles preuves existe-t-il pour prouver l'efficacité, la contribution et l'impact des femmes sur le rétablissement de la paix ?
2. Comment les donateurs peuvent-ils identifier des bénéficiaires locaux crédibles et gérer le « risque » associé au don de fonds aux acteurs « inconnus » dans des contextes difficiles ?
3. Comment les donateurs peuvent-ils gérer plusieurs accords de subvention pour des sommes relativement faibles compte tenu de l'exigence de contrôle administratif ?

Au fil des années, les partisans du FPS ont abordé ces questions, clarifié les hypothèses et présenté de nombreuses preuves pour réfuter ces affirmations. De plus, l'avènement de la pandémie de COVID-19 a révélé l'urgence et la pertinence des organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix. Alors que le monde s'est confiné en mars 2020, les agences internationales de secours et de développement ont réduit leur présence locale et les États ont détourné leurs contributions à l'aide au développement à l'étranger (APD) afin de se concentrer sur les défis nationaux.¹²

8. Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général, S/2020/946, 29.

9. Paul Okumu, "How NGOs in Rich Countries Control their Counterparts in Poor Countries... and Why they Refuse to Resolve it," Inter Press Service, 12 juillet 2019, <http://www.ipsnews.net/2019/07/ngos-rich-countries-control-counterparts-poor-countries-refuse-resolve/>.

10. "Funding to Syrian Humanitarian Actors: Between sub-contracting and partnership," Local to Global Protection, consulté le 4 février 2020, <https://www.local2global.info/research/the-humanitarian-economy/funding-syria>.

11. Christian Els, Kholoud Mansour, and Nils Carstensen, "Funding to national and local humanitarian actors in Syria: Between sub-contracting and partnerships," Local to Global Protection (L2GP), Mai 2016, 3, https://www.local2global.info/wp-content/uploads/L2GP_funding_Syria_May_2016.pdf.

12. Au fil des années, les partisans du FPS ont abordé ces questions, clarifié les hypothèses et présenté de nombreuses preuves pour réfuter ces affirmations. De plus, l'avènement de la pandémie de COVID-19 a révélé l'urgence et la pertinence des organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix. Alors que le monde s'est confiné en mars 2020, les agences internationales de secours et de développement ont réduit leur présence locale et les États ont détourné leurs contributions à l'aide au développement à l'étranger (APD) afin de se concentrer sur les défis nationaux.

Un bon nombre des premiers intervenants dans les contextes fragiles et de conflit sont systématiquement des organisations de femmes pour la consolidation de la paix qui abordent ces crises avec une perspective sensible au genre et aux conflits. Grâce à leurs vastes réseaux mondiaux et à la confiance dont elles bénéficient au sein de leurs communautés, les organisations de femmes pour la consolidation de la paix ont reçu des équipements de protection individuelle (EPI) tôt dans le processus pour leur permettre de partager en toute sécurité des messages de sensibilisation et des mesures de protection. Là où il n'y avait ni savon ni eau, les femmes fabriquaient du savon et des stations d'eau fixes. Lorsque les inondations ont touché le Yémen, par exemple, ce sont à nouveau des organisations locales qui étaient présentes pour offrir leur aide. Leurs efforts ont été documentés et enregistrés chaque semaine dans les médias nationaux et internationaux.¹³ En s'attaquant aux grands problèmes, ces femmes et leurs organisations répondent à la méfiance du public dans les messages de l'État, créent des plates-formes de soutien à la violence domestique, soulignent la résurgence des forces extrémistes violentes et demandent des cessez-le-feu.

Le même phénomène se produit immédiatement après les catastrophes. Dans un exemple récent et remarquable, à la suite de l'explosion de Beyrouth en août 2020, alors que les organisations internationales se démenaient pour lever des fonds de secours pour Beyrouth, les organisations locales se sont mobilisées pour répondre aux préoccupations sur le terrain. Beaucoup d'entre elles, dirigées par des femmes libanaises et des membres du mouvement des femmes, ont eu un impact profond en travaillant rapidement. Les organisations de femmes pour la consolidation de la paix sont à la fois les premiers intervenants et les derniers, car leur lieu de travail est aussi leur domicile. Elles n'ont pas de stratégie de sortie.

Les événements de 2020 ont montré à quel point les organisations de femmes pour la consolidation de la paix sont présentes, actives, proactives et réactives face aux crises, en utilisant efficacement des ressources limitées pour relever de multiples défis dans des contextes déjà fragiles. Pourtant, le système international marginalise encore largement les organisations de femmes locales. Que peut-on faire différemment ? Comment répondre aux préoccupations de la communauté des donateurs pour permettre un flux efficace de ressources vers celles qui sont en première ligne des crises ? Ce mémoire aborde ces questions, mettant en évidence les écarts entre la politique et la pratique, tout en abordant également les hypothèses sous-jacentes des donateurs et des organisations de femmes pour la consolidation de la paix. Il fournit des conseils pratiques pour surmonter les obstacles, réduire les dommages causés et améliorer les pratiques de financement afin de mieux soutenir les efforts des femmes en matière de paix et de sécurité.

« La confiance que les gens ont en nous nous a permis d'être les premiers intervenants, et les femmes avec lesquelles nous travaillons ont pris les devants non seulement pour acheminer les produits essentiels à la porte des ménages, mais aussi pour diffuser les réglementations sanitaires en utilisant leurs smartphones et aussi assembler [et distribuer] des masques. »

– Visaka Dharmadasa, Association of War Affected Women, Sri Lanka

13. Voir Jackie Abramian, "How Food4Humanity Is Yemen's Lifeline Amidst War and Covid-19 Pandemic," Forbes Magazine, 26 mai 2020, <https://www.forbes.com/sites/jackieabramian/2020/05/26/how-food4humanity-is-yemens-lifeline-amidst-war-and-covid-19-pandemic/?sh=73d17cbe251d>, et "Yemen's First Responders Are Women Peace Builders," Forbes Magazine, 28 mai 2020, <https://www.forbes.com/sites/jackieabramian/2020/05/28/yemens-first-responders-are-women-peace-builders/?sh=279c2777592b>.



Objectif et méthodologie

La discussion et les recommandations présentées sont le fruit de plus de deux ans de recherche primaire, des contextes locaux aux contextes internationaux. Des consultations ont eu lieu pour comprendre les obstacles au financement du travail sur la question FPS du point de vue des organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix et des donateurs. En outre, depuis 2015, ICAN dirige l'Innovative Peace Fund (IPF), le premier fonds mondial indépendant et multidonateur dédié à soutenir la consolidation de la paix par les femmes et à prévenir et contrer l'extrémisme violent (P/CVE) aux niveaux national et communautaire. Ces expériences de développement de modalités d'octroi de subventions et d'établissement de relations, ainsi que notre participation à plusieurs discussions formelles et informelles sur la question du financement des travaux sur la question FPS, ont éclairé cette analyse. Au fur et à mesure que le discours sur l'égalité des sexes et la politique étrangère féministe a évolué, nous avons cartographié les mécanismes de financement existants et les initiatives philanthropiques qui accordent la priorité au soutien aux organisations et mouvements de femmes de la société civile.

En février 2019, ICAN, en partenariat avec l'Office britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO), a organisé un atelier multipartite Global Solutions Exchange (GSX) pour identifier des solutions visant à surmonter les obstacles au financement des travaux sur la question FPS. Les participants représentaient des OSC, des gouvernements donateurs, des organisations internationales, des organismes de financement privés et des artisanes de la paix de plus de 15 pays. Le dialogue a été suivi d'une série de consultations avec les artisanes de la paix locales, les donateurs bilatéraux et les organisations multilatérales pour approfondir les questions et les recommandations qui ont émergé au cours de l'atelier. Ce mémoire reflète les résultats de ces processus. La première partie fournit un résumé des préoccupations et des obstacles existants au financement des organisations de femmes pour la consolidation de la paix et une discussion sur la manière de les résoudre. La deuxième partie offre des conseils opérationnels pour améliorer l'octroi de subventions aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix.

LES PERPÉTUELS OBSTACLES AU FINANCEMENT DES FEMMES ARTISANES DE LA PAIX

Afin d'assurer une paix durable, les femmes doivent être autour de la table pour informer et influencer le dialogue. Leur crédibilité dans ces espaces est liée à leur présence sur le terrain et à la confiance dont elles bénéficient, conditions qui peuvent être soit facilitées soit entravées par leur accès aux ressources. Au sein de la communauté internationale, il est de plus en plus reconnu que le financement des organisations de femmes pour la consolidation de la paix est un moyen essentiel et efficace de promouvoir une paix durable. L'orientation des ressources vers les entités locales de la société civile, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes, nécessite des changements dans les politiques et les procédures institutionnelles. Cette section identifie les trois obstacles les plus courants qui empêchent les ressources d'atteindre les organisations de femmes pour la consolidation de la paix : le manque de preuves de leur efficacité, les risques financiers et les obstacles administratifs.

A. Le cercle vicieux de la preuve

Même avant l'adoption de la résolution 1325 du CSNU, démontrer la contribution des femmes à la consolidation de la paix et à la sécurité était évident pour les praticiens de la société civile plaidant pour la résolution. Dans la période précédant et immédiatement après l'adoption de la résolution, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et les OSC se sont engagés dans cette documentation et cette analyse. Au cours des années suivantes, l'ensemble des recherches et analyses qualitatives et quantitatives s'est développé de façon exponentielle. Malgré cela et la pléthore de directives politiques, de résolutions et de PAN sur les FPS, certains décideurs et agences de développement étrangers affirment encore qu'il n'y a pas suffisamment de preuves de l'efficacité des OSC dirigées par des femmes et de la participation des femmes, en particulier dans les négociations de paix. C'est un cercle vicieux : le manque de sensibilisation et le scepticisme à l'égard de la construction de la paix par les femmes et du travail de P/CVE parmi les décideurs politiques et les technocrates des institutions gouvernementales signifient que des fonds limités sont acheminés vers ces organisations et encore moins de ressources sont disponibles pour documenter et diffuser efficacement l'impact de leur travail. Sans la diffusion de ces connaissances, il est difficile de changer les perceptions et les pratiques de financement de longue durée. Ces perceptions, et l'inertie qu'elles induisent, sont motivées par les quatre facteurs interdépendants mais persistants mentionnés ci-dessous.

1. La nature nouvelle et interdisciplinaire de la recherche et des connaissances sur la question FPS

Malgré son 20e anniversaire, la communauté FPS et ses travaux sont relativement nouveaux par rapport aux domaines du développement international, de la sécurité et des droits de l'homme. La question FPS est également intrinsèquement interdisciplinaire et intersectionnelle, de sorte qu'elle n'a pas trouvé de foyer naturel dans le monde des disciplines académiques traditionnelles. De plus, étant donné que le domaine FPS est issu du secteur non gouvernemental et a des racines plus solides dans les pays du Sud, en particulier dans des contextes fragiles et déchirés par la guerre, une grande partie du travail appliqué et de la documentation des preuves dans les espaces politiques et pratiques au cours des deux dernières décennies a été produit par des ONG féministes et dirigées par des femmes. Cette recherche et cette connaissance ont été largement exclues de la littérature dominante sur le développement, les conflits et la sécurité parce que :

- La recherche et les connaissances en dehors du monde académique formel sont considérées comme de la « littérature grise » et **non valorisées**. En outre, les études anthropologiques qui fournissent de riches informations qualitatives sont moins reconnues que les études quantitatives et statistiques, malgré les défis et les problèmes inhérents à la collecte de données précises dans les zones de conflit
- Les connaissances produites dans les pays du Sud sont encore limitées ;
- **La recherche féministe** ou **liée au genre** reste cloisonnée et est souvent dévalorisée comme étant axée sur la mobilisation ; et
- Il y a un manque de financement pour la recherche sur les contributions des organisations et mouvements de consolidation de la paix dirigés par des femmes.

2. Outils inadéquats pour mesurer l'impact de la consolidation de la paix

La demande de preuves d'impact est valable, en particulier lorsque la dépense des fonds publics est en cause. Mais les modèles dans lesquels l'impact et les résultats sont suivis sont encore souvent orientés vers les programmes de développement économique et social traditionnels et ne peuvent donc pas saisir l'essence et la réalité du travail de consolidation de la paix. Ce domaine repose fortement sur la création de relations et l'engagement personnel pour transformer les attitudes et les mentalités. Promouvoir la confiance est au cœur de ce travail. Renforcer la confiance entre les cultures ou au sein des communautés est un processus complexe qui conduit les personnes à internaliser leurs attitudes et leurs relations envers les autres. Lorsqu'elle est menée à bien, c'est une pratique transformatrice.

Mais mesurer le renforcement de la confiance et les changements d'attitude est complexe. Étant donné la nature sensible du travail de consolidation de la paix, une approche technique pour quantifier et mesurer la qualité des relations peut elle-même nuire à cette relation. (Voir la recommandation 4.3 des directives opérationnelles.)

3. Inertie institutionnelle dans les secteurs de la diplomatie, du développement et de la sécurité

Malgré dix RCSNU et 86 PAN 14¹⁴, les fonctionnaires des organisations gouvernementales et internationales manquent encore de compréhension et de connaissances suffisantes du rôle des femmes dans la consolidation de la paix au niveau local. Trop souvent, le personnel des ministères des Affaires étrangères ou des agences de développement qui ne s'est pas familiarisé avec l'agenda FPS fait des références génériques à « l'égalité des sexes » et s'appuie sur des cadres théoriques et normatifs plutôt que d'élaborer des politiques fondées sur les expériences vécues des femmes, en particulier celles des femmes artisanes de la paix dans les zones de guerre. Sans une exigence de connaissances obligatoire, ni aucune conséquence tangible si l'inclusivité et l'égalité des sexes sont ignorées, le personnel de ces institutions internationales peut ignorer le travail des femmes artisanes de la paix. (Voir la recommandation 1.3 des directives opérationnelles)

Il y a également un manque de compréhension concernant les expériences des femmes et leur capacité d'action dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Les fausses hypothèses relèguent la réalité au second plan. Beaucoup dans les secteurs de la sécurité, du développement et de la diplomatie ont encore une compréhension limitée du rôle central que joue le genre dans l'idéologie des mouvements extrémistes violents et donc dans la programmation efficace de la P/CVE. La complexité des expériences des femmes en relation avec les mouvements extrémistes violents, et la façon dont certaines peuvent être victimes et/ou auteurs tandis que d'autres peuvent mener la lutte contre l'extrémisme violent, est moins comprise. La capacité d'agir des organisations de femmes pour la consolidation de la paix est souvent négligée par les acteurs internationaux. Leur leadership est davantage affaibli lorsque l'on présume que leur travail de P/CVE est dirigé par les donateurs, et qu'elles sont donc instrumentalisées par des forces extérieures.¹⁵ (Voir la recommandation 1.6 des directives opérationnelles)

Les processus de paix et les efforts de P/CVE sont dominés par les secteurs politiques et de la sécurité dont l'exposition à l'agenda FPS et au corpus de connaissances et de pratiques connexe est, au mieux, encore limitée. Il y a donc des réticences et du scepticisme quant à la modification des processus pour permettre une représentation plus large, en particulier la participation des femmes artisanes de la paix et des leaders au sein des structures de la société civile. Sans la volonté et la compréhension de la manière de changer les pratiques ou des raisons pour lesquelles cela est nécessaire, il est difficile de les changer et d'établir de nouvelles pratiques, des procédures opérationnelles standard et des priorités. En conséquence, les pratiques ad hoc, l'apathie et l'amnésie institutionnelle prévalent. Les approches traditionnelles, quoique obsolètes, continuent. En d'autres termes, le problème n'est pas un manque de preuves. C'est plutôt que les preuves existantes ne sont pas suffisamment diffusées dans les institutions pour changer les attitudes, les perceptions et les pratiques de longue date.

« ICAN nous a donné la possibilité de planifier en tant que membres de la communauté. Et en réalité, c'est une différence importante par rapport aux autres organisations, qui viennent avec des projets prêts à l'emploi et travaillent avec nous comme si nous étions des agents contractuels. Cette subvention, c'est comme un partenariat. »

- Abdalaziz Salim, Al Tahreer, Irak

14. "About Women, Peace and Security in the Security Council," PeaceWomen, consulté le 10 novembre 2020, <https://www.peacewomen.org/security-council/WPS-in-SC-Council>.

15. Sanam Naraghi Anderlini, MBE, "Challenging Conventional Wisdom, Transforming Current Practices: A Gendered Lens on PVE," in Beatrix Austin and Hans J. Giessmann (eds), "Transformative Approaches to Violent Extremism," Berghof Handbook Dialogue Series No. 13, 2018, https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2018/05/dialogue13_violentextremism_naraghi_anderlini_com.pdf.

4. Refus de reconnaître que le statu quo ne permet pas de parvenir à une paix durable

C'est là qu'est l'ironie : l'obstacle peut-être le plus négligé est que 50 % des processus de paix existants excluent les femmes et échouent.¹⁶ Le fait que les processus de paix sont susceptibles d'échouer devrait être une preuve suffisante pour inciter à revoir leur conception et leur approche. Cependant, malgré ces connaissances, une analyse des tendances sur les 1500 accords de paix et politiques adoptés entre 2000 et 2016 montre que seuls 25 accords discutent du rôle de l'engagement des femmes dans la mise en œuvre.¹⁷ Les forces diplomatiques et politiques hésitent à reconnaître et à prendre en compte les nombreuses preuves qui montrent que la participation des groupes de la société civile fait qu'un accord de paix a 54 % de chance en moins d'échouer,¹⁸ et lorsque les femmes participent aux processus de paix, l'accord qui en résulte a 35 % de chance en plus de durer au moins 15 ans.¹⁹ Pourtant, à maintes reprises, les forces engagées dans les négociations refusent de mettre en œuvre ces preuves et de changer leurs pratiques. Au lieu de cela, ils optent pour les mécanismes internationaux traditionnels de diplomatie et de médiation, menant les accords à l'échec.

Le fait que les 5,6 milliards de dollars (et plus) dépensés pour la « guerre contre le terrorisme » depuis 2002 ont abouti à un extrémisme plus violent dans le monde devrait être une raison suffisante pour justifier une nouvelle stratégie.²⁰ Mais cette logique n'a pas surmonté l'inertie du statu quo dans les pratiques de financement des institutions gouvernementales ou intergouvernementales. Elle crée son propre cycle négatif, prétextant d'un manque supposé de preuves, les systèmes de financement et les conceptions de processus ne sont pas réformés pour être plus inclusifs et plus favorables aux organisations locales. En conséquence, le soutien financier et politique aux organisations locales - en particulier les organisations de femmes pour la consolidation de la paix - n'est pas une priorité. Avec ces ressources limitées, les organisations de femmes pour la consolidation de la paix sont incapables d'élargir leur champ de travail. Cela conduit à des lacunes dans la documentation et à une incapacité à diffuser les preuves de leur impact. Et lorsque des opportunités se présentent pour saisir correctement leur impact, elles n'ont pas accès aux personnes influentes car les relations personnelles avec les donateurs n'existent pas.

B. Peu d'appétit pour le risque

Les donateurs affirment souvent qu'un faible « goût politique pour le risque » au niveau national est un obstacle majeur au financement des organisations locales dans des contextes fragiles et touchés par des conflits. Cela implique une présomption que ces entités locales sont des entreprises « risquées ». Lorsqu'on leur demande comment le risque est défini, trois hypothèses clés émergent. Les donateurs supposent que les OSC locales :

- Manquent de compétence, d'expertise et de capacité pour entreprendre le travail ;
- Ont des systèmes de contrôle financier faibles et peuvent être sujets à une mauvaise gestion des fonds et à une corruption potentielle ; et/ou.
- Peuvent être difficiles à contrôler, de sorte que les fonds pourraient par inadvertance aider ou encourager le terrorisme.

Chacune de ces hypothèses est facilement démystifiée lorsqu'elle est considérée du point de vue local et appuyée par des preuves empiriques.

16. « Faits et chiffres : Paix et sécurité », ONU Femmes, 2020, <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/peace-and-security/facts-and-figures>.

17. C. Bell and K. McNicholl, "Implementation of Gender Provisions in Peace Agreements: An Overview of the PA-X Database" (à paraître).

18. "Better Peace Tool - French," International Civil Society Action Network (ICAN), 13 mars 2018, <https://icanpeacework.org/2016/09/15/better-peace-tool-french-loutil-pour-mieux-parvenir-a-la-paix/> 64 % est également souvent cité. Pour en savoir plus, consultez : Desirée Nilsson, "Anchoring the Peace: Civil Society Actors in Peace Accords and Durable Peace," *International Interactions* 38, no. 2 (2012): 243-266, DOI : 10.1080/03050629.2012.659139.

19. Marie O'Reilly, Andrea Ó Súilleabháin, et Thania Paffenholz, "Reimagining Peacemaking: Women's Roles in Peace Processes," New York: International Peace Institute, juin 2015.

20. Erik W Goepner, "Measuring the Effectiveness of America's War on Terror," *Parameters* 46, no. 1 (2016): 107-120.

1. Qui sont les vrais experts ?

Comme l'a révélé la pandémie COVID-19, lorsque des crises se produisent, les acteurs locaux sont les premiers et les plus efficaces à intervenir. Leur connaissance approfondie et leur accès, ainsi que leur engagement envers leurs propres communautés, les placent dans une position unique pour s'engager et relever les défis qui se présentent. En particulier dans les contextes où le public peut avoir moins confiance dans les autorités étatiques, les artisanes de la paix locales ont établi des relations de confiance et sont des interlocuteurs essentiels pour surmonter les divisions. En outre, les problèmes sous-jacents adressés par les efforts de consolidation de la paix sont enracinés dans un mélange complexe de facteurs historiques, politiques, de genre et d'autres facteurs socio-culturels et économiques. Simultanément, les réalités sur le terrain peuvent changer rapidement, comme l'a montré le fléau de l'extrémisme violent. Les groupes extrémistes violents adaptent rapidement leurs tactiques et stratégies pour éviter d'être pris par l'appareil de sécurité de l'État et exploitent de nouvelles opportunités de recrutement et de radicalisation. Pour relever ce mélange de défis historiques conjugués aux développements contemporains, une compréhension approfondie des contextes locaux est nécessaire. (Voir la recommandation 1.2 des directives opérationnelles) Comprendre la sensibilité aux changements et aux signes subtils, la connaissance et l'accès aux détenteurs de pouvoir invisibles, et les systèmes de règlement des différends qui s'appuient sur des processus informels et formels traditionnels sont essentiels pour construire des solutions durables. (Voir la recommandation 1.4 des directives opérationnelles)

Les organisations de femmes pour la consolidation de la paix ont souvent cette expertise, mais elles n'ont pas accès à la communication avec les médias et forums internationaux que les grandes agences multilatérales ou internationales peuvent avoir. Cette connexion manquée laisse leur travail et leur perspective méconnus. Hayat Mirshad de l'ONG libanaise Women's Democratic Gathering décrit dans *The Guardian* comment les entités internationales profitent de ce déséquilibre et de cette inégalité inhérente en marginalisant les acteurs locaux, en particulier les organisations de femmes :

En termes simples, dans chaque crise, des organisations locales ont été là - bien avant l'arrivée des humanitaires étrangers, et bien après leur départ. Pourtant, dans chaque crise, nous sommes exclues du financement humanitaire et de la prise de décision ... Pour conduire la réponse la plus efficace, inclusive et durable possible, cela doit changer. Les organisations internationales qui ont reçu la majorité des fonds promis pour Beyrouth doivent veiller à ce que ces ressources soient distribuées aux groupes locaux. Au moins 50 % de cet argent devrait aller à des organisations féministes locales pour s'assurer que les besoins des femmes et des filles dans toute leur diversité - souvent oubliées en temps de crise - sont satisfaits.²¹

Mirshad's experience is echoed across other contexts by local women's organizations and peacebuilders. International L'expérience de Mirshad est partagée dans d'autres contextes par les organisations de femmes locales et les artisanes de la paix. Les organisations internationales arrivent souvent avec des programmes préconçus qui ne sont pas durables, ne tiennent pas compte du contexte ou ne sont sensibles au genre, contrairement aux interventions culturellement pertinentes et transformatrices des organisations de femmes pour la consolidation de la paix. Elles demandent aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix de mettre en œuvre leurs plans, mais ne tiennent pas compte des conseils des partenaires locaux qui comprennent les défauts et les préjudices potentiels que les programmes conçus en externe peuvent poser à la communauté et à elles-mêmes. Elles se réfèrent aux OSC locales comme des « exécutants » plutôt que de les reconnaître comme des partenaires experts indépendants. Elles ne reconnaissent pas le rôle critique qu'elles jouent au-delà de la phase de mise en œuvre, même si elles comptent sur elles pour les pratiques et l'accès communautaire dont elles ont besoin. (Voir les recommandations 2.1 et 2.2 des directives opérationnelles)

De plus, grâce au plaidoyer persistant de la communauté FPS au cours des deux dernières décennies, de nombreux gouvernements exigent désormais des analyses sexospécifiques et la participation ou l'inclusion des femmes comme conditions pour obtenir leurs larges subventions. Cela oblige les contractants à se conformer aux exigences. Mais ces exigences sont insuffisantes. Trop souvent, les organisations de femmes pour la consolidation de la paix sont exclues de l'évaluation, de la conception ou de l'évaluation des activités. (Voir les recommandations 1.2, 2.1 et 4.3 des directives opérationnelles)

« Nous ne faisons pas que travailler, nous travaillons pour apporter des changements en faveur de la communauté »

- Abir Hajibrahim, Mobaderoon, Syrie

21. Hayat Mirshad, "Grassroots Groups Hold Beirut Together, Yet Big NGOs Suck up the Cash," *The Guardian*, 27 août 2020, <https://www.theguardian.com/global-development/2020/aug/27/grassroots-groups-hold-beirut-together-yet-big-ngos-suck-up-the-cash-lebanon>.

En effet, les OSC locales sont le pilier de nombreux programmes internationaux de consolidation de la paix et de P/CVE qui sont gérés par des ONG internationales plus importantes ou des organisations multilatérales, mais elles ne sont pas dûment reconnues pour leur compétence et ont rarement un accès direct aux donateurs. Il existe également un manque de transparence financière entre les entités internationales et locales. (Voir les recommandations 1.2 et 2.1 des directives opérationnelles) Les entités locales reçoivent généralement un soutien ciblé spécifique au projet mais rarement des ressources pour renforcer leurs propres institutions. (Voir les recommandations 3.1 et 3.2 des directives opérationnelles) En outre, les organisations locales ont noté que parfois, les ONG internationales et multilatérales s'approprient des concepts, des pratiques et des produits élaborés au niveau local sans accorder de crédit aux acteurs locaux. (Voir la recommandation 2.2 des directives opérationnelles) À cela s'ajoute la référence perpétuelle au besoin de «développement des ressources», qui dévalorise intrinsèquement leurs compétences et leurs contributions et implique un besoin de supervision par l'ONGI ou une agence internationale. Lorsqu'ils sont combinés, ces éléments alimentent les hypothèses des donateurs internationaux selon lesquelles les OSC locales n'ont pas les compétences nécessaires pour gérer indépendamment les programmes de consolidation de la paix et de P/CVE.

Compte tenu de la complexité du travail de consolidation de la paix, il faut une diversité d'acteurs, tant locaux qu'internationaux. Une approche plus juste et plus collaborative qui s'appuie sur les avantages comparatifs de chacun, tout en soutenant et en renforçant les institutions locales en tant que partenaires égaux et essentiels, est nécessaire et est possible si les donateurs l'exigent. (Voir la recommandation 2.1 des directives opérationnelles)

2. Le risque financier est-il une présomption ou une réalité ?

La peur des fonds mal gérés ou de la corruption est une préoccupation valable pour les donateurs gouvernementaux et internationaux. Cependant, cette préoccupation découle du fort préjugé porté à l'encontre des OSC locales par rapport aux agences étatiques, aux institutions multilatérales et aux organisations non gouvernementales internationales, à travers lesquelles la plupart des fonds sont acheminés. L'hypothèse qui prévaut est que ces entités internationales auront un meilleur contrôle financier et une meilleure surveillance des ressources, mais à mesure que les gouvernements entreprennent leurs propres audits, les faits révèlent le contraire. Les conclusions frappantes du rapport 2020 de l'Inspecteur général spécial pour la reconstruction de l'Afghanistan (SIGAR) en sont un bon exemple :

Entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019, SIGAR a identifié environ 1,8 milliard de dollars de gaspillage, de fraude et d'abus dans ses 111 audits, inspections et rapports de projets spéciaux, et dans 55 enquêtes clôturées. SIGAR a également inclus 1,6 milliard de dollars supplémentaires de gaspillage lié aux fonds alloués à des programmes comportant une composante de lutte contre les stupéfiants que nous n'avions pas inclus dans notre rapport précédent. Ces totaux, associés aux 15,5 milliards de dollars de gaspillage, de fraude et d'abus et aux efforts gouvernementaux ayant échoué que nous avons signalés en juillet 2018, portent le montant total de gaspillage, de fraude et d'abus identifiés par le travail de SIGAR à environ 19 milliards de dollars de mai 2009 au 31 décembre 2019.²²

Bien que troublant, Afghanistan 2020 n'est pas une situation unique. Le rapport 2012 de l'Inspecteur général spécial pour la reconstruction de l'Irak (SIGIR) avait des conclusions similaires pour l'Irak. Entre 6 et 8 milliards de dollars de fonds publics américains ont été perdus dans du gaspillage, de la fraude ou de l'abus.²³ Bien que ces rapports remontent à 2003, les problèmes persistent. Plus troublant encore, les leçons tirées de ces crises pour assurer un contrôle financier adéquat ne sont pas appliquées. Le contraste entre ce détournement flagrant de fonds et les montants dont les Afghans, les Irakiens et les autres organisations de femmes pour la consolidation de la paix dans les zones de conflit ont besoin et luttent pour obtenir, est sans mesure.

Les politiques et priorités des donateurs peuvent contribuer de nombreuses manières au gaspillage, à la fraude et, pire encore, au préjudice des acteurs locaux. Dans certains cas, les dates limites des exercices financiers des donateurs poussent les acteurs internationaux à dépenser d'importantes sommes d'argent dans des délais courts. (Voir les recommandations 4.1, 4.5 et 4.7 des directives opérationnelles)

22. John F Sopko, "Update on the Amount of Waste, Fraud, and Abuse Uncovered through SIGAR's Oversight Work between January 1, 2018 and December 31, 2019," Office of Special Projects, Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction, octobre 2020, 5.

23. Zach Toombs et Aaron Mehta, "U.S. Official Says Government Wasted \$6-8 Billion in Iraq Reconstruction," The Center for Public Integrity, dernière mise à jour le 19 mai 2014, <https://publicintegrity.org/national-security/u-s-official-says-government-wasted-6-8-billion-in-iraq-reconstruction/>.



Cela peut inciter les acteurs internationaux à imputer des coûts qui sont indirectement, voire pas du tout, liés au programme sur des fonds réservés à la programmation par pays. Lorsque les ONGI ont des programmes locaux, les fonds peuvent être alloués à leur personnel international dans le pays, même si les organisations locales sont les exécutants ultimes des programmes et peuvent faire le travail de manière rentable et avec une plus grande pérennité.

Il existe des solutions simples à nombre de ces problèmes qui, du fait de la réduction des gaspillages, ne nécessitent pas de ressources supplémentaires. Par exemple, l'Innovative Peace Fund d'ICAN démontre que le décaissement de tranches de financement, petites mais régulières, sur des périodes plus longues peut approfondir l'impact, renforcer le soutien des acteurs locaux et renforcer les organisations locales.

Il est également à noter que les organisations locales, en particulier les entités dirigées par des femmes, sont très sensibles aux accusations ou aux perceptions de mauvaise gestion financière. Ces allégations peuvent nuire à leur crédibilité organisationnelle et, parfois, faire honte à leurs familles, mettant leur vie en danger. De nombreuses organisations de femmes pour la consolidation de la paix tiennent des registres méticuleux et recherchent des opportunités de renforcement des capacités en matière de budgétisation, de suivi et d'évaluation. (Voir la recommandation 4.2 des directives opérationnelles) Lorsqu'elles en ont l'occasion, elles sont heureuses d'avoir des audits externes pour prouver leurs capacités. Sous l'égide de l'IPF, ICAN a également soutenu des organisations locales plus importantes pour incuber des start-ups communautaires et aider à renforcer leurs capacités de gestion. Ce modèle d'incubation à différents niveaux, de l'international au local dans plusieurs pays, est un moyen d'assurer le décaissement et la gestion et la dépense efficaces des fonds tout en construisant une infrastructure solide de la société civile. (Voir les recommandations 1.7 et 1.8 des directives opérationnelles)

3. Qui prend le risque de lutter contre le terrorisme ?

Enfin, depuis 2001 et l'élargissement de l'agenda de la guerre mondiale contre le terrorisme et de la lutte contre le terrorisme, les donateurs sont préoccupés par le flux potentiel de fonds entre les mains des réseaux terroristes. Mais la crainte et la présomption que les organisations locales pourraient par inadvertance aider ou encourager ces groupes dans leurs contextes locaux sont profondément déplacées. Comme l'explique Mossarat Qadeem, co-fondatrice de PAIMAN Alumni Trust au Pakistan et bénéficiaire de l'IPF, « Qui prend le risque ? Nous risquons nos vies pour travailler dans les communautés pour arrêter les terroristes. »²⁴ Ses sentiments sont partagés par les femmes artisanes de la paix du monde entier. Au milieu de la violence et de la terreur, elles risquent leur propre vie - et trop souvent la vie de leur famille - pour la paix. Contrairement aux représentants des États ou des entités multilatérales, elles ne disposent d'aucun service de sécurité ni de protection. (Voir la recommandation 2.3 des directives opérationnelles) Et contrairement aux acteurs internationaux, elles n'ont pas de stratégie de sortie. Elles remettent souvent en question l'idéologie, les intérêts particuliers et les pratiques établies de puissants intervenants. Elles perturbent leur infrastructure sociopolitique et supportent donc un fardeau de risques démesuré pour s'engager dans un travail de consolidation de la paix. Mais elles le font parce que les problèmes sont existentiels pour elles, leurs familles et leurs communautés. Si les extrémistes gagnent ou si le conflit s'intensifie, elles risquent de tout perdre.

Pendant ce temps, les programmes de lutte contre le terrorisme et de P/CVE ont exacerbé ces défis.²⁵ D'une part, les gouvernements imposent des restrictions de plus en plus lourdes à la société civile. D'autre part, les OSC sont confrontées à des contextes militarisés polarisés et de plus en plus nombreux, ce qui met en péril leurs activités d'interlocuteurs intermédiaires. Les parties au conflit exigent de savoir de quel côté elles se trouvent ou supposent simplement qu'elles sont des agents d'entités étrangères. Cette analyse binaire est particulièrement dangereuse et contre-productive pour les organisations de femmes pour la consolidation de la paix.²⁶ Par exemple, en Irak, des organisations communautaires engagées dans la démobilisation des milices post-EI ont été accusées de collusion avec les États-Unis et le Royaume-Uni, ce qui a gravement affecté la sécurité de leur personnel. Les femmes artisanes de la paix sont souvent un vecteur clé pour entreprendre une sensibilisation essentielle, car ce sont des interlocuteurs indépendants qui donnent confiance. Pourtant, en raison des mécanismes et des politiques de financement qui existent, elles sont souvent marginalisées.

24. WASL Community Check-In Call consultations, 17 septembre 2020.

25. Melinda Holmes; Sanam Naraghi Anderlini, MBE; et Stacey Schamber, « Protéger les femmes artisanes de la paix : En première ligne de la lutte pour la paix durable » (en anglais), International Civil Society Action Network (ICAN), octobre 2020, 14, https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2020/12/ICAN_ProtectingWomenPeacebuilders.pdf.

26. Melinda Holmes; Sanam Naraghi Anderlini, MBE; et Stacey Schamber, « Protéger les femmes artisanes de la paix : Directives opérationnelles pour établir et renforcer la protection des femmes artisanes de la paix » (en anglais), International Civil Society Action Network (ICAN), octobre 2020, https://icanpeacework.org/wp-content/uploads/2020/12/ICAN_ProtectingWomenPeacebuilders_Guidance.pdf.

Réformer les stratégies et pratiques d'aide des donateurs dans les contextes fragiles et touchés par des conflits est une question d'urgence. Les acteurs locaux qui ont démontré leur engagement à défendre les droits de l'homme de leurs communautés par le biais d'efforts humanitaires et de consolidation de la paix doivent être prioritaires et placés au centre des efforts d'assistance internationale. (Voir les recommandations 1.1 et 1.2 des directives opérationnelles) Un objectif fondamental doit être de faire en sorte que ces organisations, et le secteur dynamique de la société civile indépendante dont elles sont membres, soient reconnues comme un pilier essentiel de la bonne gouvernance, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. À ce titre, elles doivent recevoir une part plus équitable des fonds alloués à leur pays et être habilitées à créer des organisations locales fortes. (Voir la recommandation 2.1 des directives opérationnelles)

Une telle réforme est possible, rentable et pratique grâce aux étapes décrites dans les directives opérationnelles qui suivent. Il faut simplement qu'il y ait une volonté politique de changer le statu quo.

C. Obstacles administratifs

En plus des problèmes de gestion financière mentionnés ci-dessus, il y a des défis administratifs importants à surmonter pour canaliser le financement vers les organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix. Il existe un décalage fondamental entre les exigences administratives des programmes de développement traditionnels et celles des programmes de consolidation de la paix. Les modèles et les exigences de documentation des premiers ne sont pas adaptés aux objectifs des seconds. De nombreux partenaires locaux n'ont pas le vocabulaire spécialisé nécessaire pour traiter des propositions et des formulaires de rapport complexes, exigeants et contraignants. (Voir la recommandation 4.4 des directives opérationnelles) En outre, l'administration des exigences en matière de rapports financiers est compliquée et de nombreuses organisations de femmes pour la consolidation de la paix n'ont pas la capacité de gestion et la comptabilité adaptée pour gérer les larges subventions des donateurs. Les mesures de communication de l'information financière des donateurs peuvent également présenter des risques pour le personnel d'une organisation. Par exemple, collecter même les plus petits reçus, comme les taxis ou les déplacements locaux, peut accroître les risques pour les artisanes de la paix, dont beaucoup sont surveillées par les parties au conflit.²⁷ Lorsqu'il existe une méfiance générale, une insécurité et une polarisation politique dans les communautés, même la collecte de pièces justificatives pour de petits ateliers ou activités communautaires peut être mal interprétée par les acteurs locaux de l'État et les milices. (Voir la recommandation 4.2 des directives opérationnelles)

Le suivi et l'évaluation contribuent également à rendre le processus de financement ardu. Les résultats escomptés et les impacts du travail de consolidation de la paix, qu'il s'agisse de réduction de la violence ou d'une plus grande cohésion sociale, sont souvent évidents dans un laps de temps plus long que la durée de vie d'un programme de développement traditionnel. La confiance communautaire ne peut pas être mesurée de manière quantitative comme la responsabilisation économique ou les programmes éducatifs. Les changements d'attitude, de mentalité et de comportement à l'échelle de la communauté sont des résultats clés, et les tentatives de surveillance de ces éléments intangibles peuvent causer des dommages irréparables. Les bénéficiaires des programmes peuvent se sentir manipulés ou perdre confiance dans les organisations locales. Enfin, si la programmation peut être planifiée dans une situation hors crise pour leur mise en œuvre lorsque les crises se manifestent, des ajustements rapides peuvent être nécessaires pour assurer la sécurité sur le terrain. Malgré ces difficultés, le suivi des impacts des initiatives reste essentiel. Cependant, il est possible d'avoir une alternance d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ainsi que des processus améliorés pour le suivi et l'évaluation des résultats intangibles, mais transformateurs. (Voir les recommandations 3.2, 4.2 et 4.3 des directives opérationnelles)

Les exigences strictes en matière de demande de subvention et de rapport empêchent les femmes artisanes de la paix de s'engager réellement avec leurs communautés et d'entreprendre un travail significatif. La plupart des subventions n'ont pas la flexibilité dont les organisations ont besoin pour être en mesure de répondre à la dynamique changeante dans les contextes de conflit et de surmonter les obstacles qui surgissent. (Voir la recommandation 1.5 et 1.9 des directives opérationnelles) Le personnel des organisations de femmes pour la consolidation de la paix est pris dans un cycle continu de mise en œuvre de programmes ou de réponse aux crises, et n'a donc ni le temps ni les moyens d'être stratégique. Cela représente un défi majeur pour l'avenir de la consolidation de la paix, car la croissance et la durabilité des organisations de femmes pour la consolidation de la paix dépendent de leur capacité à équilibrer la continuité des programmes existants avec la nécessité d'innover et de répondre aux besoins dynamiques de leurs communautés.

27. Holmes, et al., « Protéger les femmes artisanes de la paix ».



À première vue, il semble qu'une solution simple consiste à émettre des accords de subvention et à traiter les fonds via les ambassades et d'autres modalités pour atteindre les organisations de femmes pour la consolidation de la paix. Mais dans la pratique, les organisations locales dans les pays touchés par les conflits, la fragilité et l'extrémisme violent peuvent se sentir plus menacées par ce processus. Elles peuvent se trouver plus exposées aux accusations selon lesquelles elles agissent en tant qu'agents étrangers au sein de leurs propres communautés. (Voir la recommandation 4.8 des directives opérationnelles)

Ceci est aggravé par le volume de travail détaillé requis par les donateurs pour gérer et suivre plusieurs subventions de petite et moyenne taille. Comme le montre l'expérience, il existe des incohérences entre les capacités institutionnelles des petites organisations et les exigences complexes des donateurs. Pour le donateur, les formalités administratives et la supervision administrative d'une subvention de 5 000 \$ peuvent être aussi lourdes - sinon plus - que celles d'une subvention de 500 000 \$. Dans le même temps, les risques et le temps associés à la présentation de rapports à un gouvernement ou aux Nations Unies peuvent dépasser la valeur de cette même subvention de 5 000 \$ pour un bénéficiaire potentiel.

Pour éviter ces risques assumés et réduire les charges administratives, les donateurs bilatéraux et les grandes fondations choisissent généralement de décaisser leurs fonds via des organismes multilatéraux ou des organisations et consortiums internationaux avec lesquels ils ont établi des relations. En tant que tels, ils finissent par financer les organisations nationales et internationales, ce qui signifie que la majorité des fonds n'atteignent pas les organisations de femmes pour la consolidation de la paix et ne sont pas diversifiés parmi les OSC du pays. (Voir les recommandations 1.7 et 1.8 des directives opérationnelles) En effet, une part importante des fonds alloués à l'aide au développement à l'étranger ne parvient jamais ni ne profite directement aux pays et aux communautés auxquels elle est allouée.²⁹ Il incombe alors aux ONGI de s'assurer qu'elles appliquent des pratiques de financement justes et équitables qui donnent la priorité à la maximisation du montant de financement qui atteint les organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix. Elles doivent également veiller à ce que leur présence permette et soutienne le travail déjà réalisé dans les communautés locales. (Voir les recommandations 1.4, 1.6 et 1.8 des directives opérationnelles)

Cela place les ONGI dans une position unique pour jouer un rôle essentiel dans la résolution des obstacles administratifs liés au financement des organisations de femmes pour la consolidation de la paix. Premièrement, les organisations locales sont beaucoup plus vulnérables aux variations des déficits de financement que les ONGI, qui bénéficient d'une plus grande sécurité et stabilité institutionnelles grâce à un accès plus facile à un financement de base ou flexible.³⁰ Dans la mesure du possible, les ONGI devraient soutenir les organisations de femmes pour la consolidation de la paix en temps de crise grâce à un financement provisoire qui leur permet de soutenir leurs organisations. (Voir les recommandations 3.1 et 4.6 des directives opérationnelles) Deuxièmement, les ONGI peuvent servir de tampon entre le donateur et les organisations de femmes pour la consolidation de la paix. En assumant la responsabilité de satisfaire les exigences strictes des donateurs, elles peuvent mieux soutenir les organisations locales dans leurs efforts visant à obtenir un impact positif et durable. (Voir la recommandation 2.1 des directives opérationnelles)

« Il ne s'agit pas seulement d'ajouter plus d'argent à l'APD, il s'agit d'une meilleure répartition des fonds existants. »

***- Sanam Naraghi Anderlini, MBE,
International Civil Society Action Network (ICAN)***

28. "New Report: Act Now on 'Localisation': COVID-19 Implications for Funding to Local Peacebuilding," Conducive Space for Peace, 26 juin 2020, <https://www.conducivespace.org/new-report-act-now-on-localisation-covid-19-implications-for-funding-to-local-peacebuilding/>.

29. Okumu, "NGOs in Rich Countries".

30. "Act Now on 'Localisation'", Conducive Space for Peace.



CONCLUSION

Reconnaître la valeur et la nécessité de canaliser des ressources équitables vers les organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix (WPBO) a fait l'objet de conditions constantes de la valeur de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) depuis sa création au tournant du 21^e siècle. Des Nations Unies à ses 193 États membres, le désir et l'intention de soutenir de telles organisations se sont accrus au fil des ans. Mais l'écart entre les bonnes intentions des donateurs et leurs contraintes politiques, financières et administratives a entravé le flux de fonds vers les femmes locales qui en ont le plus besoin.

« Financer les femmes artisanes de la paix : Démanteler les barrières à la paix » fournit une analyse des obstacles existants auxquels sont confrontés les donateurs et les organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix et met en évidence les développements récents dans ce domaine de pratique. Il est encourageant de constater l'existence de modèles et de mécanismes de financement efficaces. Du fonds indépendant et multidonateur Innovative Peace Fund (IPF) d'ICAN, qui offre des subventions de petite et moyenne taille et un soutien technique aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix au niveau mondial, au Women's Peace and Humanitarian Fund (WPHF) des Nations Unies, qui offre des subventions plus importantes dans certains pays, certains fonds parviennent aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix.

L'orientation des ressources vers les organisations locales de consolidation de la paix, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes, nécessite des changements en matière de politique, de procédure et de culture institutionnelle. En s'appuyant sur des consultations avec les organisations locales et les agences donatrices, les directives opérationnelles suivantes fournissent des recommandations pratiques pour des révisions immédiates et des réformes mineures des procédures existantes qui transformeront ceux issus des organisations donatrices ainsi que ceux travaillant sur le terrain.

Dans les situations de conflit et de fragilité, les organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix portent un fardeau de risques et de responsabilités immenses, surtout par rapport aux fonds qu'elles reçoivent. Comme l'indique le rapport du Secrétaire Général, elles ont « la confiance et la sensibilisation de la communauté » et « ont démontré être des leaders essentiels dans les situations d'urgence et jouent un rôle clé dans le maintien de la cohésion sociale et la prévention de nouveaux conflits et de l'instabilité. »³¹ Les directives opérationnelles ci-dessous permettent aux donateurs d'honorer leurs intentions et leurs engagements envers les femmes artisanes de la paix et d'investir efficacement et durablement dans cette confiance.

« Dans les pays touchés par un conflit, les organisations et réseaux de femmes sont une bouée de sauvetage pour leurs communautés et les groupes à risque. ... [Mais] à moins d'être soutenues financièrement, ces organisations courent le risque d'arrêter leurs activités. »

**– Secrétaire général des Nations Unies,
Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, 2020**

31. Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, 25 septembre 2020, S/2020/946, 2, <https://undocs.org/en/S/2020/946>.



Directives opérationnelles pour améliorer l'octroi de subventions aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix

Les recommandations suivantes fournissent des conseils pratiques aux gouvernements et aux organisations multilatérales, internationales non gouvernementales et philanthropiques pour permettre l'octroi de subventions plus efficaces aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix (WPBO) dédiées à la consolidation de la paix, à la promotion des droits et à la prévention ou à la lutte contre l'extrémisme violent dans les contextes fragiles, et de conflits violents (FCV). Ceux qui contrôlent le financement ont une influence et une responsabilité importantes pour fixer les conditions de son utilisation. Nous appelons ces acteurs des « donateurs ».

Les directives opérationnelles sont organisées au travers de pratiques actuelles communes qui nuisent à la consolidation de la paix durable et qui peuvent nuire aux organisations locales dans des contextes fragiles et de conflits. Ces méthodes actuelles sont suivies de suggestions pour de meilleures pratiques. Les recommandations sont élaborées pour être suffisamment spécifiques afin de les rendre opérationnelles et suffisamment larges pour être appliquées par différentes entités. Le processus de conception a inclus des séries de consultations avec les parties prenantes des communautés des donateurs et des bénéficiaires.

Pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre, les directives sont classées dans les quatre domaines thématiques interdépendants suivants :

- 1. Aligner les priorités de financement sur les engagements existants en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité**
- 2. Créer des relations équitables**
- 3. Valoriser le renforcement de la viabilité organisationnelle dans les contextes locaux**
- 4. Rationaliser les processus de subvention**

Aligner les priorités de financement sur les engagements existants en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité (FPS)

Une consolidation de la paix efficace et la prévention/lutte contre l'extrémisme violent (P/CVE) nécessitent des stratégies inclusives et sensibles au genre, durables sur le long terme et développées pour garantir l'appropriation et l'exécution au niveau local.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 1 Ne pas s'engager dans le travail de consolidation de la paix et/ou de P/CVE sans allouer des fonds et des ressources à des groupes locaux ayant une expérience et une expertise en matière de consolidation de la paix et de P/CVE et qui sont déjà actifs sur le terrain.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 1.1 Reconnaître qu'un financement adéquat des organisations de femmes pour la consolidation de la paix actives dans des contextes FCV est essentiel à tout effort de consolidation de la paix ou de P/CVE.
- 1.2 Rechercher de manière proactive ces groupes locaux.
- 1.3 Reconnaître la consolidation de la paix comme un domaine essentiel de pratique, d'expertise et de vocation pour les femmes et les hommes, distinct mais lié au développement, aux droits de l'homme et au travail humanitaire, qui nécessite des ressources adéquates.

COMMENT LE FAIRE

- Augmenter le montant total du financement dédié aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix dans le monde.
- Créer des flux de financement dédiés au travail de consolidation de la paix et adopter une définition large de la consolidation de la paix stratégique et de la P/CVE qui englobe les intersections entre la paix, les droits, le développement et les interventions humanitaires.
- Faire une mention spécifique dans les cadres politiques et les priorités budgétaires de reconnaissance et de soutien aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix ayant une expertise dans la consolidation de la paix et la sécurité.
- Exiger un financement pour la mise en œuvre de la législation FPS et des PAN (le cas échéant) dans les offres d'APD aux gouvernements (y compris par le biais des institutions financières internationales).
- Entreprendre des cartographies locales et/ou se connecter avec les réseaux mondiaux de femmes travaillant à la consolidation de la paix, tels qu'ICAN/Women's Alliance for Security Leadership (WASL), Women's International League for Peace and Freedom (WILPF), Global Network of Women Peacebuilders (GNWP), Madre et autres - pour identifier les organisations de femmes locales potentielles pour la consolidation de la paix.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 2 Ne pas exclure les organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix lors de la définition des priorités du programme ou du développement d'interventions dans des contextes FCV, car cela conduit à la marginalisation du travail et de l'expertise des femmes, à l'absence d'une compréhension sexospécifique des facteurs de conflit et de paix, à la duplication des efforts et à la répétition de mauvaises pratiques.



CE QU'IL FAUT FAIRE

- 2.1** Veiller à ce que l'expertise contextuelle et la sagesse locale des femmes artisanes de la paix soient reconnues, respectées et prises en compte lors de l'évaluation ou de l'analyse de tout conflit et de la détermination des priorités de financement.
- 2.2** Reconnaître que l'expertise et la représentation locales des femmes artisanes de la paix apportent une perspective distinctive à la compréhension du conflit, notamment :
 - Une capacité unique d'atteindre les communautés ;
 - Une compréhension de la façon dont les conflits et la violence affectent les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes non binaires de manière différente ; et
 - Un moyen d'exploiter les sources d'influence cachées et les agents locaux de changement positifs.

COMMENT LE FAIRE

- S'engager et travailler côte à côte avec les organisations de femmes pour la consolidation de la paix tout au long du processus, de l'évaluation à la conception du projet jusqu'à l'achèvement du rapport.
- Mener des consultations significatives et respectueuses avec les femmes artisanes de la paix qui ne sont pas extraites de leurs idées et de leurs connaissances.
 - Mettre en place des mécanismes de consultation formels pour garantir l'inclusion constante des femmes artisanes de la paix.
- Utiliser les ambassades comme principaux organisateurs pour amener les femmes activistes et les organisations de femmes pour la consolidation de la paix à la table avec d'autres donateurs/ambassades.
- Inclure des femmes artisanes de la paix dans les conseils et comités de gouvernance, consultatifs et d'examen.
- Veiller à ce que les femmes artisanes de la paix soient incluses et rémunérées pour le temps consacré aux consultations et à l'élaboration de programmes.
 - Inclure des femmes artisanes de la paix dans les conseils et comités de gouvernance, consultatifs et d'examen.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 3** Ne pas mettre le fardeau de la compréhension contextuelle et du genre sur quelques experts sur le genre au sein de l'entité donatrice.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 3.1** Veiller à ce que le personnel de la P / CVE et de la paix des organisations donatrices ait une expertise en matière de genre et de conflit, une bonne connaissance du contexte / de la région et des questions pertinentes liées au conflit, et un engagement à long terme.

COMMENT LE FAIRE

- Réduire le roulement fréquent du personnel au sein des organisations donatrices lorsque c'est possible.
 - Si ce n'est pas faisable, assurer des mécanismes de transfert solides et la continuité des travaux.
- Tenir compte des exigences de certification en matière de sensibilité à la paix et aux conflits dans les phases de recrutement et d'affectation.

- Investir dans le renforcement continu des capacités du personnel qui comprend, mais sans s'y limiter, des modules de formation à court terme.
 - Incorporer les bonnes pratiques des femmes artisanes de la paix dans les sessions de renforcement des capacités.
- Financer la formation pertinente pour les gouvernements et le personnel international dans les pays FCV (par exemple, sur le genre, la sensibilité aux conflits, etc.).

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 4** Ne pas procéder uniquement à une évaluation des conflits, car elle ne fera que mettre en évidence les problèmes et ne soulignera ni ne permettra les structures et systèmes positifs en place.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 4.1** Mener une analyse de la paix pour comprendre les forces positives de toute société et informer la conception et la mise en œuvre de tous les programmes, car ne pas le faire peut causer un préjudice fondamental à une société et en particulier aux artisanes de la paix locales :

COMMENT LE FAIRE

- Mener une analyse intégrée et sexospécifique de la paix et des conflits qui évalue les forces qui créent l'instabilité et la stabilité et fournit une compréhension intersectionnelle plus large du contexte de paix et de sécurité à ce moment-là.
 - Une analyse intégrée et sexospécifique de la paix et des conflits devrait inclure la contribution des femmes artisanes de la paix ainsi que des parties prenantes des secteurs du développement, de l'humanitaire et de la diplomatie. Elle devrait idéalement être menée en collaboration pour développer une compréhension commune du contexte.
- Assurer une analyse et une cartographie des conflits sensibles au genre dès le début de la conception du projet, menée par des experts locaux sur le genre, la paix et sécurité lorsque cela est possible.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 5** Ne pas limiter le soutien financier uniquement au financement de projets d'activité dans les situations de crise, car cela limite la capacité des organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix à répondre aux nouveaux problèmes urgents liés à leurs contextes.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 5.1** Permettre à la flexibilité du programme d'offrir aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix la possibilité d'être agiles et de répondre aux changements sur le terrain, comme illustré par la crise de COVID-19.

COMMENT LE FAIRE

- Développer des mécanismes de financement alternatifs pour répondre aux besoins des organisations de femmes pour la consolidation de la paix, tels que la réponse rapide (RR) ou le financement flexible, pour permettre un soutien rapide à court terme pour les initiatives. Les initiatives des organisations de femmes pour la consolidation de la paix pourraient inclure la participation aux processus de paix ou de décision, à la protection liée aux risques ou aux menaces rencontrées, à la réponse à des crises humanitaires soudaines, ou un soutien psycho-social urgent.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 6** Ne pas forcer les ordres du jour dictés par les donateurs ou les priorités des pays du Nord aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix en imposant des programmes préconçus qui n'ont pas été adaptés aux contextes locaux.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 6.1** Faire confiance et respecter la sagesse, le jugement et l'évaluation des partenaires locaux s'agissant des besoins de leurs communautés.
- 6.2** Reconnaître que chaque contexte et chaque communauté, même au sein d'un même pays, est unique et que les programmes de paix doivent donc y répondre.

COMMENT LE FAIRE

- Demander et permettre aux partenaires d'identifier les objectifs et les types d'interventions les plus nécessaires, urgentes et qui auraient le plus grand impact ; effectuer des évaluations au besoin ; et déterminer les interventions basées sur une connaissance intime du contexte et des bénéficiaires.
- Concevoir des programmes pour refléter la réalité selon laquelle il n'y a pas deux conflits ou contextes identiques et que chacun nécessite des stratégies et des approches uniques qui intègrent les leçons tirées des défis et des réussites du passé.
- Éviter les modèles rigides de demande de proposition (RfP) qui imposent des objectifs et des priorités prédéterminés aux candidats.
- S'engager dans des processus co-conçus lorsque cela est possible, ce qui permettra aux deux parties d'apporter leur expertise et de développer une compréhension et une vision communes.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 7** Ne pas supposer que la mise à l'échelle (par exemple, l'expansion ou la duplication des programmes centralisés existants) est le meilleur modèle pour le travail de consolidation de la paix ou de P/CVE.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 7.1** Adopter une stratégie d'« échelle transversale » visant à identifier et renforcer les organisations de femmes locales de confiance dans chaque communauté et apprendre, adapter, et si possible, reproduire des programmes communautaires.

COMMENT LE FAIRE

- Identifier les programmes ou méthodologies locaux réussis pouvant être reproduits et contextualisés dans d'autres communautés locales.
- Renforcer les structures communautaires en reliant les OSC aux autorités locales, à la police, aux médias ou aux autres institutions (par ex. les entreprises locales, les écoles, les communautés religieuses).
- Fournir un accès et aider à faciliter les véritables voix locales à se connecter les unes aux autres et à se faire reconnaître au niveau mondial (par ex. en appuyant des plates-formes telles que WASL).

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 8** Ne pas concentrer le financement sur les grandes organisations de consolidation de la paix bien établies, situées pour la plupart dans les capitales.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 8.1** Diversifier le financement parmi les plus petites organisations de femmes pour la consolidation de la paix dans les districts/provinces qui ont une portée et un accès uniques à leurs communautés.
- 8.2** Veiller à ce que les fonds parviennent aux organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix et la P/CVE actives dans les communautés les plus touchées par la violence et l'instabilité.

COMMENT LE FAIRE

- Renforcer les organisations communautaires (CBO) ou les organisations de femmes pour la consolidation de la paix plus petites qui auront un impact, une résilience et une capacité à réagir plus rapidement aux crises, plutôt que de compter sur quelques grandes organisations sélectionnées pour mener à bien ce travail au niveau central.
- Démanteler le monopole des ONGI sur les programmes à long terme et à grande échelle en offrant des chances égales aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix de postuler et de recevoir un financement pour ces programmes.
- Renforcer et mettre en valeur le pouvoir des véritables voix locales, présentes dans les communautés et prêtes à répondre rapidement à leurs besoins en constante évolution.
- Envisager un financement par les ambassades locales ou des mécanismes de financement alternatifs.
- Incuber (c.-à-d. financer, encadrer et soutenir) de petits programmes communautaires locaux qui ont accès dans les communautés clés mais qui n'ont pas encore l'infrastructure établie pour gérer des subventions plus importantes.
 - Si cela n'est pas possible, envisager un financement par le biais des ambassades ou d'autres mécanismes de financement.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 9** Ne pas cloisonner le financement en exigeant que les programmes qui soutiennent les organisations de femmes pour la consolidation de la paix allouent des fonds uniquement aux activités liées aux femmes, à la paix et à la sécurité.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 9.1** Reconnaître que les organisations de femmes pour la consolidation de la paix peuvent utiliser différents points d'entrée en termes de développement, humanitaire, sécuritaire ou de droits humains pour s'engager dans leur travail de consolidation de la paix et de P/CVE.

COMMENT LE FAIRE

- Offrir aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix la flexibilité dont elles ont besoin pour répondre aux besoins sur le terrain et définir leurs propres priorités sans être limitées par un financement rigide basé sur des projets.



9.2 Aborder les questions de paix et sécurité, de droits, et de développement, en offrant une réponse intersectionnelle et sensible au genre.

9.3 Exiger que toutes les parties, y compris les donateurs, les différentes branches du gouvernement, les ONGI et les organisations internationales, à travailler en coordination et avec les organisations de femmes pour la consolidation de la paix sur des initiatives de financement et des programmes afin de renforcer un dialogue ouvert et transparent.

- Utiliser le financement pour briser les silos et permettre aux acteurs locaux de réagir de manière globale.
 - Autoriser les activités liées à la consolidation de la paix, à la réponse humanitaire et au développement dans une seule proposition.

Créer des relations équitables

Make the relationship between donors and partners fairer and more equal by improving the transparency of the grant process and eliminating the appropriation of locally developed concepts and practices.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 10** Ne pas créer ou perpétuer de dynamiques de pouvoir déséquilibrées là où les compétences, l'expertise et les connaissances des organisations de femmes pour la consolidation de la paix ne sont pas valorisées et où elles risquent d'être soumises à l'extraction et à l'exploitation.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 10.1** Assurer des relations équitables entre les donateurs et tous les partenaires impliqués qui reflètent la confiance et l'appropriation du travail par les organisations de femmes pour la consolidation de la paix.
- 10.2** Mettre en place des systèmes qui favorisent la transparence fiscale et la responsabilité.
- 10.3** Protéger les partenaires et les bénéficiaires contre les préjudices, les abus et l'exploitation qui peuvent résulter de tout contact avec le donateur ou de la mise en œuvre de ses activités.

COMMENT LE FAIRE

- Veiller à ce que les ONGI (et autres organisations internationales qui obtiennent des marchés publics) soient transparentes et informent les organisations de femmes pour la consolidation de la paix du budget programmatique total alloué par les donateurs.
- Veiller à ce qu'il y ait une répartition équitable des ressources entre toutes les parties (en particulier les ONG internationales et leurs partenaires locaux) et des ressources équitables pour le personnel local (y compris des salaires et avantages sociaux compétitifs).
- Impliquer les organisations de femmes pour la consolidation de la paix dans le cycle de vie du projet, de l'évaluation des besoins à la mise en œuvre et à l'évaluation, pour assurer l'égalité des sexes. et intégrer les connaissances et l'expérience des parties prenantes locales.
- Favoriser l'appropriation des organisations locales en reconnaissant et en renforçant la durabilité et les efforts de renforcement institutionnel/humain des organisations de femmes pour la consolidation de la paix.
- Permettre aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix d'avoir un moyen sûr d'évaluer et/ou de fournir des commentaires sur l'organisation principale au donateur principal.
- Les accords de partenariat doivent refléter des engagements égaux et faire référence à une responsabilité conjointe (par exemple, les deux partenaires ont un accès égal aux dossiers financiers de l'autre en relation avec le programme).
- Développer des politiques de sauvegarde solides, qui incluent la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, pour prévenir, protéger les partenaires et les bénéficiaires de tout préjudice et y répondre.
 - Veiller à ce que tout le personnel connaisse les politiques de sauvegarde et reçoive une formation et un soutien adéquats pour répondre aux incidents de sauvegarde



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

11 Ne pas réclamer de crédit et d'attribution pour le travail effectué par les organisations locales ou ne pas les appeler « organisations de mise en œuvre », ce qui peut diminuer et perpétuer une dynamique de pouvoir déséquilibrée.

CE QU'IL FAUT FAIRE

11.1 Exiger une représentation équitable et une attribution égale de toutes les réalisations, tous les résultats et impacts des programmes financés, avec un crédit adéquat accordé aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix.

11.2 Créer des opportunités organisations de femmes pour la consolidation de la paix

COMMENT LE FAIRE

- Collaborer pour développer une stratégie de communication pour les programmes financés.
- Assurer un accord entre les deux parties sur l'utilisation des logos, des médias sociaux, des photos et d'autres droits connexes.
- Avec l'approbation des organisations de femmes pour la consolidation de la paix, reconnaître publiquement la propriété et l'innovation des organisations locales et leurs contributions à la programmation.
- Avec l'approbation des organisations de femmes pour la consolidation de la paix, les organisations internationales (OI) devraient faire référence et/ou attribuer leurs noms publiquement lors des discussions ou des rapports sur le programm

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

12 Ne pas permettre aux acteurs internationaux d'allouer des ressources importantes pour la sécurité et le bien-être de leur propre personnel, biens et locaux sans offrir des services et des soins similaires à leurs organisations partenaires locales et à leur personnel.

CE QU'IL FAUT FAIRE

12.1 Traiter tous les partenaires et le personnel de manière égale et apprécier leur bien-être.

12.2 Reconnaître les conséquences physiques et psychologiques et le risque que prennent les femmes qui œuvrent pour la paix lorsqu'elles sont engagées dans ce travail.

12.3 Adopter et mettre en œuvre les directives opérationnelles d'ICAN sur la protection des femmes artisanes de la paix.

COMMENT LE FAIRE

- Fournir des ressources et inclure un espace dans la programmation pour les organisations locales de consolidation de la paix afin d'établir des protocoles de sécurité.
- Fournir un appui et des ressources pour un soutien psychosocial et émotionnel ou permettre aux partenaires d'inclure ces coûts dans leurs budgets.
- Inclure le financement du développement des capacités organisationnelles en matière de sécurité personnelle, numérique et organisationnelle.
- Inclure un soutien aux évaluations des risques et aux mécanismes de protection pour les femmes artisanes de la paix (WPB) et les femmes défenseuses des droits humains (FDDH) dans le cadre de leur financement.

Valoriser le renforcement de la durabilité organisationnelle dans les contextes locaux

Focaliser davantage l'octroi de subventions sur le renforcement de la force institutionnelle et la durabilité des organisations de femmes pour la consolidation de la paix, plutôt que sur l'achèvement des activités ou des résultats des projets. Nous reconnaissons que tous les donateurs sont responsables des sources des fonds qu'ils gèrent, les gouvernements étant les gardiens de l'argent public. Par conséquent, cette section s'efforce de trouver un équilibre entre les obligations des donateurs envers leurs parties prenantes et les besoins institutionnels des organisations de femmes pour la consolidation de la paix.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

13 Ne pas imposer de limites inflexibles sur les frais généraux ou les coûts de gestion de projet dans le budget. De plus, ne pas limiter le financement aux activités de projet, ce qui empêche les organisations de femmes pour la consolidation de la paix de renforcer leurs capacités institutionnelles et en personnel.

CE QU'IL FAUT FAIRE

13.1 Reconnaître l'importance du soutien institutionnel des organisations partenaires et leur permettre de renforcer et d'améliorer leurs procédures et politiques de gouvernance, y compris les politiques de l'emploi, la sauvegarde, etc.

COMMENT LE FAIRE

- Au minimum, s'assurer que le financement couvre tous les coûts d'appui nécessaires à la mise en œuvre du projet. Permettre au partenaire de déterminer et, si nécessaire, de justifier ses besoins financiers.
- Offrir des opportunités de financement de base et flexibles, ce qui est essentiel pour favoriser l'indépendance des organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix et leur permettre d'être agiles.
 - Permettre aux organisations locales de consacrer du temps et des ressources pour renforcer les systèmes internes et répondre rapidement et stratégiquement aux besoins, aux demandes et aux risques dans leurs communautés.
- Fournir un financement pour l'assistance technique et le développement organisationnel - y compris la rédaction de propositions, le suivi et l'évaluation (S&E), les rapports, les salaires du personnel et la comptabilité - tout en reconnaissant que les exigences de chaque organisation et de chaque contexte seront uniques.
- Fournir des fonds aux organisations locales avec qui collaborer et renforcer les capacités des gouvernements nationaux dans les contextes FCV afin d'être plus sensibles au genre dans leur planification nationale et leurs allocations budgétaires.
- Fournir des ressources si une analyse de conflit ou une autre évaluation liée au programme par le partenaire est requise dans le cadre du processus de conception de proposition ou de programme.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 14** Ne pas imposer d'exigences programmatiques, de S&E ou de rapports requises par les donateurs sans les commentaires des organisations de femmes locales pour la consolidation de la paix, ou sans considération pour la manière dont ces exigences pourraient être structurées pour renforcer davantage leurs capacités.
-

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 14.1** Encourager la transparence et un dialogue ouvert dans le but de réduire le fardeau indu imposé aux partenaires en raison des exigences administratives des donateurs.
- 14.2** S'assurer que les exigences en matière de rapports profitent aux organisations de femmes partenaires et font avancer leur mission organisationnelle.
- 14.3** Reconnaître que les organisations de femmes pour la consolidation de la paix sont désireuses de renforcer leurs propres capacités financières et administratives.

COMMENT LE FAIRE

- Offrir une séance d'information avant le début du programme pour discuter des produits livrables, des exigences en matière de rapports, des procédures et des attentes.
 - Créer des canaux de conversation bidirectionnels qui permettent un certain niveau de flexibilité (par exemple, en permettant aux partenaires de travailler à partir de différents modèles de rapports s'ils ont les leurs) et fournir un espace sûr aux organisations de femmes partenaires pour discuter ouvertement des défis et des obstacles avec le donateur. Cela peut conduire à une collaboration pour identifier des solutions aux défis.
 - Les rapports narratifs doivent inclure des questions simples, raisonnables et ciblées et être disponibles pour soumission dans plusieurs formats et langues.
 - Voir la recommandation 4.3 pour les attentes raisonnables en matière de rapport d'impact.
 - Encourager les rapports de projet qui permettent aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix de mieux comprendre leur environnement et les effets de leurs activités, de valider leur théorie du changement et d'identifier les lacunes pour l'action future.
 - Encourager les organisations partenaires à superposer leur cadre de performance et leur S&E à leur modèle logique et à leur théorie du changement pour confirmer que les hypothèses et conceptualisations du projet sont valides.
-

Rationaliser les processus de subvention

Réduire les programmes rigides et les exigences fiscales qui affectent négativement la capacité des femmes artisanes de la paix et de leurs organisations à obtenir leur plus grand impact. Rationaliser le processus de transfert de fonds du donateur aux organisations de femmes partenaires, avec un risque et une charge fiscale minimaux pour les organisations et leur personnel. Chaque recommandation vise à satisfaire les contraintes du donateur tout en offrant aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix la flexibilité et l'appropriation dont elles ont besoin pour développer et exécuter efficacement des stratégies proactives qui résolvent ou préviennent les causes des conflits.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

15 Ne pas imposer de courtes périodes de mise en œuvre ponctuelles pour la programmation, qui résultent souvent de la propre pression des donateurs pour travailler autour de leur exercice budgétaire, les obligeant ainsi à déboursier de grosses sommes d'argent à la fois et à accorder de courtes périodes de 3 à 12 mois aux organisations pour absorber et entreprendre des activités.

CE QU'IL FAUT FAIRE

COMMENT LE FAIRE

15.1 Reconnaître qu'il faut un temps considérable pour planifier, mettre en œuvre, et établir des rapports sur les programmes de consolidation de la paix et de P/CVE. De courtes périodes de mise en œuvre compromettront les résultats escomptés des programmes.

15.2 Soutenir le renforcement institutionnel et la durabilité des programmes sans forcer les organisations à être contraintes par des délais courts.

15.3 Promouvoir la continuité des partenariats, qui favorise la durabilité et les programmes implantés, détenus et développés de manière organique par les communautés locales.

- Prévoir des périodes de mise en œuvre plus longues (minimum : 12 mois, de préférence : sur plusieurs années).
- Permettre des collaborations pluriannuelles avec les partenaires au cours desquelles les programmes s'appuient les uns sur les autres.
- Si des accords formels pluriannuels ne sont pas réalisables, si possible :
 - Approfondir et valoriser les relations avec les partenaires (par exemple, grâce à une communication continue après l'achèvement du projet).
 - Accorder la priorité à la continuité de la programmation en encourageant les candidatures des organisations de femmes pour la consolidation de la paix à reconnaître et à s'appuyer sur les réalisations et les leçons tirées des projets achevés.
 - Réduire les écarts entre les cycles de financement annuels.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

16 Ne pas imposer d'exigences en matière de gestion financière et de rapport susceptibles de présenter des menaces pour la sécurité des organisations travaillant dans des paramètres FCV et/ou pouvant être extrêmement lourdes à mettre en œuvre.

CE QU'IL FAUT FAIRE

16.1 La gestion financière et les exigences en matière de rapport devraient viser à réduire les coûts administratifs pour toutes les parties tout en garantissant la responsabilité et la sûreté et la sécurité des partenaires.

16.2 Reconnaître que les organisations de femmes pour la consolidation de la paix et d'autres acteurs de la consolidation de la paix et de la P/CVE risquent leur vie pour faire leur travail. Les modalités de financement ne devraient pas accroître ce risque.

COMMENT LE FAIRE

- Tous les donateurs, y compris les ONGI, devraient s'engager dans une planification financière collaborative avec les organisations de femmes pour la consolidation de la paix, y compris l'élaboration de budgets conjoints et de plans de mise en œuvre.
- Permettre aux partenaires de suivre leurs propres politiques et directives financières internes (par exemple, réglementer la soumission des reçus pour les repas ou le transport) au lieu d'imposer des réglementations conçues pour des acteurs plus importants ou des contextes de non-conflits.
 - Si nécessaire, fournir une assistance technique et travailler en collaboration avec des partenaires pour établir de telles directives.
- Envisager d'éliminer les exigences d'approbation préalable des donateurs pour les petits écarts au niveau des postes budgétaires individuels. Envisager plutôt de demander l'approbation des donateurs pour les écarts plus importants (10 % ou plus) au niveau de l'activité (ou de la production).
- Envisager des modèles de contrat alternatifs qui se concentrent sur les résultats et l'impact, comme une attribution d'un montant fixe (FAA) en vertu de la loi américaine qui permet :
 - Une gamme de moyens différents pour prouver la dépense de fonds et l'achèvement des livrables et des activités (par exemple, par le biais de vidéos, d'images, de courts synopsis, de faits saillants sur les réseaux sociaux, de listes de présence aux ateliers, de grands titres, etc.).
 - Les paiements doivent être effectués en tranches fixes en fonction des jalons atteints et du budget pré-approuvé par rapport aux dépenses réelles.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

17 Ne pas exiger un impact immédiat et démontrable des programmes et activités à court terme conçus pour la consolidation de la paix et la programmation P/CVE, étant donné que ces initiatives visent un changement de comportement durable.

CE QU'IL FAUT FAIRE

17.1 S'assurer que la méthodologie de S&E reconnaît que l'impact dans ce domaine, même s'il est atteint à court terme, est le plus évident au fil du temps.

COMMENT LE FAIRE

- Prévoir un intervalle de 3 à 12 mois entre l'achèvement des activités et le rapport d'impact, en reconnaissant les défis liés au changement de comportement ou au succès d'un programme de consolidation de la paix, en particulier dans un court laps de temps.

17.2 S'assurer que la méthodologie de S&E reflète les défis liés au besoin de démontrer un changement de comportement et les difficultés à prouver une occurrence négative (par exemple, il n'y a pas eu de violences).

- Permettre aux partenaires locaux de codiriger le développement des indicateurs d'évaluation pour s'assurer qu'ils sont raisonnables pour les deux parties et qu'ils se concentrent sur l'impact dans les communautés.
- Permettre la preuve d'une force institutionnelle accrue et une durabilité organisationnelle comme démonstration d'une programmation réussie (par ex., amélioration des capacités du personnel, sollicitation de nouveaux donateurs, meilleure comptabilité financière, etc.).
- Accepter les études quantitatives contextualisées avec des observations et d'autres méthodes qualitatives (par ex., entretiens, auto-évaluations) dans le cadre de l'établissement de rapports.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

18 Ne pas concevoir d'exigences de programme ou de candidature qui imposent des charges administratives excessives ou qui peuvent augmenter les risques imposés aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix.

CE QU'IL FAUT FAIRE

18.1 S'assurer que la conception des programmes et les exigences financières reconnaissent que travailler dans des contextes FCV signifie que de nombreuses variables peuvent affecter la stabilité et la sécurité, et donc la mise en œuvre du programme.

18.2 Réduire les charges administratives pesant sur l'organisation partenaire de l'appel à propositions initial jusqu'à la période de rapport final.

COMMENT LE FAIRE

- Permettre aux partenaires de réviser la mise en œuvre de leur projet et les plans de S&E pour refléter les conditions changeantes et les leçons apprises pendant le projet.
- Équilibrer la proposition des donateurs et les exigences en matière de rapport avec la capacité de l'organisation partenaire.
 - Ces exigences devraient être financées et servir à la fois le donateur et l'organisation locale.
- Lorsque cela est possible, utiliser un processus sollicité pour identifier les organisations à financer plutôt qu'un appel à propositions ouvert, qui peut être extrêmement laborieux avec peu ou pas de réponses pour les organisations qui ne sont pas sélectionnées.
- Si un appel ouvert est nécessaire, alléger le fardeau des bénéficiaires, par exemple, en n'exigeant qu'une note conceptuelle ou une page avec l'intention d'évaluer la probabilité de financement.
- Ajuster les exigences en matière de documentation, telles que la preuve d'enregistrement, pour qu'elles soient cohérentes avec les contextes locaux.



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 19** Ne pas utiliser d'accords de frais remboursables lorsque les organisations sont tenues de présenter leur propre trésorerie et sont ensuite remboursées après avoir soumis un rapport financier et/ou d'autres documents financiers.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 19.1** Concevoir des dispositions contractuelles pour les décaissements en espèces, qui évitent une charge financière excessive pour l'organisation partenaire.
- 19.2** Consulter le partenaire pour déterminer le dispositif le plus efficace, équitable et sans risque pour le décaissement des fonds.
- 19.3** Raccourcir le processus d'approbation du donateur pour les décaissements.
- 19.4** Diminuer le risque de pertes de devises étrangères pour les partenaires.

COMMENT LE FAIRE

- Permettre le décaissement en espèces avant le début des activités.
- Si les versements ultérieurs sont conditionnels à la soumission d'un rapport financier et de la documentation financière à l'appui, envisager de demander un modèle de documentation au lieu de 100 % de toutes les pièces justificatives. Cela réduira considérablement le temps de déclaration et d'approbation des paiements.
- Si possible, envisager d'attribuer les fonds dans une devise locale si telle est la préférence du partenaire.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- 20** Ne pas demander aux organisations de femmes pour la consolidation de la paix de rembourser sans condition tous les fonds non dépensés, y compris les intérêts créditeurs et/ou les gains de change, si elles ont mis en œuvre le programme avec des économies de coûts et atteint tous les objectifs/résultats.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- 20.1** Encourager le partenaire à gérer efficacement ses ressources au lieu de l'encourager à dépenser 100 % des fonds attribués.
- 20.2** Envisager d'autoriser l'utilisation des fonds restants pour améliorer les capacités organisationnelles ou pour d'autres besoins institutionnels.

COMMENT LE FAIRE

- Établir ou augmenter le montant minimum existant de fonds non dépensés qui doivent être retournés.
- Permettre que les gains en devises et les intérêts créditeurs associés à l'attribution soient dépensés pour les activités du projet ou les besoins institutionnels du partenaire.
- Offrir l'une des options suivantes (qui peuvent dépendre de l'approbation du donateur) pour utiliser tout ou partie des fonds restants : Pour l'aide institutionnelle (frais généraux) ;
 - Pour des activités de programme similaires ;
 - En tant que pont entre les différents cycles de financement, permettant la stabilité organisationnelle ; ou
 - Pour répondre aux besoins d'urgence (par exemple, protection contre les menaces ou participation aux processus de paix).



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

21 Ne pas imposer un montant minimum de versement pour le décaissement des fonds, ce qui peut poser des risques élevés pour la sécurité des partenaires et attirer l'attention indésirable des élites locales puissantes.

CE QU'IL FAUT FAIRE

21.1 Le décaissement des fonds et les modalités du contrat doivent être conformes aux politiques qui accordent la priorité à la sûreté, à la sécurité et à l'indépendance du partenaire.

COMMENT LE FAIRE

- Permettre des tranches plus petites qui garantissent une absorption efficace des fonds disponibles pour permettre une croissance durable, un fonctionnement et un financement prévisible permettant la planification.
- Consulter les femmes artisanes de la paix sur le type de mécanismes de financement flexibles et durables dont elles ont besoin.
- Réduire les risques et préjudices potentiels en offrant des mécanismes de financement flexibles qui permettent des versements réguliers de plus petites sommes d'argent.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

22 Ne pas limiter les options de décaissement aux virements bancaires traditionnels.

CE QU'IL FAUT FAIRE

22.1 Permettre d'autres mécanismes de transfert financier lorsqu'un virement bancaire traditionnel n'est pas une option faisable ou sûre.

COMMENT LE FAIRE

- Déterminer le décaissement des fonds et les modalités du contrat en consultation avec l'organisation.
- Inclure des politiques et procédures qui permettent des options pour les paiements en espèces, Western Union et les cartes de débit prépayées.

Annexe I : Modalités d'octroi de subventions existantes

Le tableau ci-dessous présente un échantillon des modèles de financement existants et une brève comparaison de leurs caractéristiques et priorités.

Organisation	Zone géographique	Gouvernement/ Non gouvernemental	Sources de financement	consolidation de la paix sexospécifique et la P/CVE sont-elles au centre des subventions ?	Gamme de subventions	Un soutien technique et/ ou autre pour le renforcement des capacités est-il fourni ?	Est-il dédié ou est-ce qu'il mentionne spécifiquement le soutien aux organisations de femmes ?
The African Women's Development Fund (AWDF)	Afrique	Non gouvernemental	Gouvernements, entreprises, particuliers	Non, pas comme objectif spécifique de l'octroi de subventions.	8 000 USD - 100 000 \$	Oui, le programme de renforcement des capacités fournit des compétences techniques et des formations visant à développer et à renforcer les organisations des bénéficiaires et leur travail.	Oui, ne finance que les femmes africaines et les mouvements de femmes
Fonds Égalité	Mondial	Non gouvernemental	Gouvernement du Canada, fondations privées, particuliers	Non, largement axé sur la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes.	15 000 CAD - 100.000	Oui, fournit une aide au renforcement des capacités, utilise un modèle « subventions plus » qui offre à la fois un soutien financier (par exemple pour les subventions de voyage) et un renforcement des partenaires bénéficiaires.	Oui, principalement axé sur le soutien des organisations de femmes et des mouvements féministes à travers le monde.
FRIDA: Young Feminist Fund	Mondial	Non gouvernemental	Fondations, organisations non lucratives, institutions multilatérales, particuliers Non lucratives	Oui, ils financent les organisations de jeunes femmes, de filles, de trans et de jeunes qui travaillent dans les situations de paix et de conflit.	Non divulgué	Oui, fournit différents types de support technique et de ressources aux partenaires en plus des principales subventions qu'ils reçoivent.	Oui, ne finance que les organisations de jeunes et féministes émergentes.



Organisation	Zone géographique	Gouvernement/ Non gouvernemental	Sources de financement	consolidation de la paix sexospécifique et la P/CVE sont-elles au centre des subventions ?	Gamme de subventions	Un soutien technique et/ ou autre pour le renforcement des capacités est-il fourni ?	Est-il dédié ou est-ce qu'il mentionne spécifiquement le soutien aux organisations de femmes ?
The Fondo Centro-americano de Mujeres	Amérique centrale	Non gouvernemental	Gouvernements, fondations	Non, pas comme objectif spécifique de l'octroi de subventions.	Non divulgué	Non divulgué	Oui, axé sur le financement des organisations de femmes locales.
Global Community Engagement and Resilience Fund (GCERF)	Mondial	Non gouvernemental	Gouvernements, organisations internationales, fondations, entreprises, particuliers	Non, mais les organisations qui accordent la priorité au travail sur la P/CVE ont la priorité ; pas spécifiquement axé sur le genre.	10 000 USD - 50 000 \$	Oui, renforce les capacités et renforce et améliore les capacités de surveillance.	Non.
Fonds Mondial pour les Femmes	Mondial	Non gouvernemental	Fondations, investissements, entreprises, particuliers	Non, largement axé sur la justice de genre.	15 000 USD (Taille moyenne des subventions)	Oui, offre un financement de soutien général qui permet aux organisations/mouvements de choisir la meilleure façon d'allouer leur financement. De plus, ils offrent une formation sur le renforcement des capacités et le développement des compétences pour ceux qui reçoivent leurs subventions.	Oui, offre un financement de soutien général qui permet aux organisations/mouvements de choisir la meilleure façon d'allouer leur financement. De plus, ils offrent une formation sur le renforcement des capacités et le développement des compétences pour ceux qui reçoivent leurs subventions.

Organisation	Zone géographique	Gouvernement/ Non gouvernemental	Sources de financement	La consolidation de la paix sexospécifique et la P/CVE sont-elles au centre des subventions ?	Gamme de subventions	Un soutien technique et/ ou autre pour le renforcement des capacités est-il fourni ?	Est-il dédié ou est-ce qu'il mentionne spécifiquement le soutien aux organisations de femmes ?
Innovative Peace Fund (IPF) d'ICAN	Mondial	Non gouvernemental	Gouvernements, fondations, particuliers	Oui, axé sur la consolidation de la paix et la P/CVE, la promotion du pluralisme et la prévention des violences sexuelles et sexistes liées aux conflits	3 000 USD - 100 000 \$	Oui, offre un soutien à la conception de programmes stratégiques et techniques, la gestion financière, le renforcement des capacités de S&E et du plaidoyer, réponse rapide/aide d'urgence, auto-soins/formation à la sécurité intégrée.	Oui
Madre	Mondial	Non gouvernemental	Fondations, organisations communautaires religieuses, particulières	Oui, soutient les organisations de femmes locales qui se concentrent sur l'établissement de communautés de paix	39 000 USD (Taille de subvention moyenne)	Oui, œuvre pour offrir une formation aux organisations pour qu'elles obtiennent les compétences et renforcent leur capacité en matière de leadership pour plaider pour un changement social à long terme.	Oui
NoVo Foundation	Mondial	Non gouvernemental	Dotation financée par Warren Buffet, particuliers	Oui, ils priorisent spécifiquement la promotion de l'égalité des sexes, les violences sexuelles et sexistes (VSS) et P/CVE.	Non divulgué	Non divulgué	Non, un financement récemment transféré, précédemment consacré à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles (VAWG) dans une organisation non lucrative distincte.
Oak Foundation		Non gouvernemental	Dotation	Non	25 000 USD - 7 millions de dollars (Taille de subvention moyenne 600 000 dollars)	Oui, fournit un soutien général au projet et une assistance technique.	Oui, consacre des fonds aux organisations de femmes de la société civile du monde entier qui se concentrent largement sur les problèmes affectant les femmes.



Organisation	Zone géographique	Gouvernement/ Non gouvernemental	Sources de financement	La consolidation de la paix sexospécifique et la P/CVE sont-elles au centre des subventions ?	Gamme de subventions	Un soutien technique et/ ou autre pour le renforcement des capacités est-il fourni ?	Est-il dédié ou est-ce qu'il mentionne spécifiquement le soutien aux organisations de femmes ?
Peace Development Fund (PDF)	Etats-Unis & Mexique	Non gouvernemental	Donateurs individuels	Non	2 500 USD - 10 000 \$	Oui, offre un soutien au renforcement des capacités.	Oui, le financement d'initiatives de paix collaboratives menées par des femmes fait partie de leurs priorités émergentes.
Peace Direct	Mondial	Non gouvernemental	Gouvernements, fondations, entreprises, particuliers	Oui, ainsi qu'une large gamme de projets, y compris l'autonomisation des femmes et la réintégration communautaire des	Non divulgué	Oui, renforcer les partenaires par le biais d'un soutien technique spécifique et du financement du développement organisationnel, y compris financement de base et le soutien en faveur de leur propre génération de revenus.	Oui
Search forCommon Ground (SFCG)	Mondial	Non gouvernemental	Fondations, organisations à but lucratif et non lucratif, entreprises, gouvernements, institutions multilatérales	Oui ils ont des programmes mondiaux pour la promotion de l'égalité des sexes, pour le rétablissement de la paix et pour analyser le lien entre le genre et l'étude des conflits.	37 500 - 60.000 EUR	Non, suggère que les organisations trouvent des partenaires intermédiaires qui offriront un support technique et des formations,	Oui, un pilier clé consiste à travailler en partenariat avec les femmes pour leur donner les outils pour permettant de faire face aux violences et de mener un rôle de leadership dans leurs communautés.
Urgent Action Fund	Mondial	Non gouvernemental	Gouvernements, fondations, particuliers	Oui, prend en charge des femmes qui créent les cultures de justice et de paix.	8 000 USD (Taille maximum de la subvention)	Non divulgué	Oui, dédié au financement des mouvements et organisations de femmes.



Organisation	Zone géographique	Gouvernement/ Non gouvernemental	Sources de financement	La consolidation de la paix sexospécifique et la P/CVE sont-elles au centre des subventions ?	Gamme de subventions	Un soutien technique et/ ou autre pour le renforcement des capacités est-il fourni ?	Est-il dédié ou est-ce qu'il mentionne spécifiquement le soutien aux organisations de femmes ?
Women's Fund Asia	Asie du sud, Asie de l'Est, Asie du Sud-Est	Non gouvernemental	Gouvernements, entreprises, particuliers	Non, pas de focalisation spécifique sur l'octroi de subventions.	5 000 - 10 000 USD	Non, mais les subventions financent des opportunités de renforcement des capacités.	Oui, ils soutiennent uniquement les organisations et militants des droits des femmes et des trans dans leur travail pour faire progresser les droits humains dans la région.
Women's Peace and Humanitarian Fund	Mondial	Non gouvernemental	Gouvernements, fondations, entreprises, particuliers	Oui, le WPHF vise à stimuler le financement pour la participation, le leadership et l'autonomisation des femmes dans les situations de conflit et les crises humanitaires dans le monde.	2 500 - 200 000 USD	Oui, favorise le soutien technique pour assurer l'adoption, le suivi et le financement des cadres de responsabilisation locaux pertinents.	Oui, 100 % de leur financement programmable va aux organisations de la société civile.
Women for Women International	Mondial	Non gouvernemental	Fondations, entreprises, particuliers	Oui, ils ciblent les barrières sociales, économiques et culturelles auxquelles les femmes sont confrontées et répondent aux besoins des femmes survivantes de la guerre grâce au Fonds de réponse aux conflits.	Non divulgué	Oui, les formations professionnelles proposées aident les femmes à développer leurs moyens de subsistance et à gagner un revenu.	Oui

Annexe II : Cadres normatifs sur le financement de l'agenda FPS

Résumé des engagements politiques notables appelant à un financement accru de la société civile, en particulier des femmes

<p>Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité [2020]</p>	<p>À l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a publié un rapport qui, entre autres engagements notables, soulignait que la fourniture d'un financement durable et flexible aux femmes doit être une priorité mondiale. En particulier, il s'est engagé à « [inverser] Inverser la tendance à la hausse en matière de dépenses militaires mondiales en vue d'encourager les investissements dans les infrastructures et les services sociaux qui renforcent la sécurité humaine » et « Mobiliser la communauté des donateurs autour du respect universel de l'objectif consistant à allouer à la promotion de l'égalité des genres au moins 15 % de l'aide publique au développement consacrée aux pays touchés par un conflit. »</p>
<p>Plan de mise en œuvre de l'USAID sur les femmes, la paix et la sécurité [2020]</p>	<p>L'Agence américaine pour le développement international (USAID) a investi plus de 27 millions de dollars de financement dédié pour catalyser la mise en œuvre de PAN sur les FPS en incorporant une formation ciblée et une assistance technique. L'USAID a l'intention de « suivre les investissements prévus alignés sur les objectifs de FPS. Ces données appuieront la planification du programme FPS, aideront à identifier et à combler les lacunes géographiques et sectorielles et à informer les principaux intervenants. »</p>
<p>10 étapes de GASP : Mettre en œuvre les engagements relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité [2019]</p>	<p>Les résultats de la consultation fournissent un ensemble de preuves qui soulignent la nécessité de mettre en œuvre les engagements existants à travers une approche holistique, y compris le financement des organisations de défense des droits des femmes et de la société civile. Un financement flexible, accessible et à long terme pour la société civile, en particulier les droits des femmes, devrait être une priorité.</p>
<p>Plan d'action de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité [2019]</p>	<p>Ce rapport a rassemblé des experts de près de 80 pays qui ont conclu que les PAN sur les FPS sont guidés par une combinaison de leadership fort, de stratégies de financement et de localisation nécessaires et de systèmes de suivi et d'évaluation robustes. « Plus important encore, l'élaboration et la mise en œuvre efficace des PAN-FPS doivent être inclusives et refléter les perspectives de la société civile, en particulier des groupes de femmes, sur la paix et la sécurité des femmes. »</p>
<p>Stratégie 2016 - 2023 du Groupe de la Banque mondiale sur le genre [2016]</p>	<p>Dans ce document complet, la Banque mondiale exprime une nouvelle stratégie pour opérationnaliser l'égalité des sexes au sein de leur institution ainsi que dans le cadre d'approches spécifiques à chaque pays. En particulier, il est à noter que « l'intégration n'a pas été liée aux flux de financement [comme]... Ni les ressources des donateurs ni les budgets des pays ne correspondent à la rhétorique politique sur l'égalité des sexes. »</p>
<p>Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité [2016]</p>	<p>L'étude « recommande une augmentation du financement prévisible, accessible et flexible pour les organisations de femmes de la société civile travaillant sur la paix et la sécurité à tous les niveaux, y compris par le biais d'instruments de financement dédiés tels que le nouvel instrument d'accélération mondiale sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire (désormais le Fonds Femmes, Paix et Humanitaire).</p>

<p>Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement transformateur pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes [2015]</p>	<p>Un plan d'intention pour identifier et convenir des politiques et des actions de financement pour accélérer les engagements existants dans la Déclaration de Beijing dans le but « d'augmenter considérablement les investissements, à la fois en termes d'ampleur et de portée, pour combler les déficits de financement qui entravent les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. »</p>
<p>Sommet de la Maison Blanche sur la lutte contre l'extrémisme violent (CVE) [2015]</p>	<p>A évoqué l'importance des femmes et des perspectives sexospécifiques dans la lutte contre l'extrémisme ; a souligné la nécessité des réponses socio-économiques ; et encouragé le soutien aux pratiques innovantes de la société civile, des jeunes et des femmes.</p>
<p>Étude mondiale sur la résolution 1325 du CSNU, chapitre 13 : Financement du programme pour les femmes, la paix et la sécurité [2015]</p>	<p>Fournit un aperçu complet des deux faits actuels de sous-financement des organisations travaillant sur la question du genre. Propose une série de quatre recommandations, notamment en encourageant les donateurs à « adopter l'objectif de 15 pour cent des Nations Unies (le pourcentage de fonds qui devrait être alloué à des programmes qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les contextes de consolidation de la paix) » et « augmenter le financement prévisible, accessible et flexible pour les organisations de femmes de la société civile. »</p>
<p>OCDE - Financement de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies : Aide à l'appui de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans les contextes fragiles [2015]</p>	<p>Si l'aide des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans les États et les économies fragiles a augmenté rapidement, elle est en deçà des engagements politiques pris par les gouvernements. Ce document encourage les États-nations à veiller à ce que leurs engagements ne soient pas perdus en encourageant à accroître les efforts consacrés à l'intégration du genre et en augmentant le financement prévisible, accessible et flexible pour les femmes.</p>
<p>Plan d'action des Nations Unies pour l'objectif durable de prévention de l'extrémisme violent [2015]</p>	<p>Recommande aux États membres de « s'assurer qu'une partie de tous les fonds consacrés à la lutte contre l'extrémisme violent soit engagée dans des projets qui répondent aux besoins spécifiques des femmes ou qui autonomisent les femmes, comme recommandé dans le récent rapport [du Secrétaire général des Nations Unies] au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2015/716). »</p>
<p>Résolution 2242 du Conseil de sécurité des Nations Unies [2015]</p>	<p>A appelé à « un financement adéquat à cet égard et une augmentation des montants qui doivent être consacrés, dans les limites des fonds que l'Organisation alloue à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant déboucher sur le terrorisme, à des projets axés sur la problématique homme - femmes, y compris l'autonomisation des femmes.»</p>
<p>Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations Unies [2013]</p>	<p>La résolution 2122 appelle à des mesures plus fortes pour inclure les femmes dans les processus de paix et encourage les États membres à développer des mécanismes de financement dédiés pour soutenir le travail et renforcer les capacités des organisations qui soutiennent le développement du leadership des femmes et la pleine participation à tous les niveaux de prise de décision.</p>



« Il est essentiel que les donateurs soient flexibles et comprennent les besoins de la société civile. Comme on l'a vu [avec notre projet IPF], la situation peut changer rapidement. Il est essentiel de soutenir la société civile, même en période de crise lorsque les activités directes ne peuvent être menées, car cela renforce la durabilité de l'organisation et sa capacité à être prête lorsque les activités sont à nouveau autorisées. »

- Charlotte Midouni, Mobdi'un Creative Youth, Tunisie